



Publié le : 04/07/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h39

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°11), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°6), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIULO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°11), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°7), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°6), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°6), **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaumette :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°11), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n°7), **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°6), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°41 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°6), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°6 incluse), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick

CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Pascale BILLEREY, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n°14), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAL à Mme Claude VARET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Cyril DEVESA, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse), M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN à M. Florent BAILLY, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN à Mme Aline CHASSAGNE, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à Mme Martine LEOTARD, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2025/2025.00182

Rapport n°7 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2024

Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2024

Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	27/05/2025	Favorable
Bureau	12/06/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le présent rapport concerne le rapport de développement durable 2024 de Grand Besançon Métropole.

Ce document répond aux exigences de la réglementation, puisqu'il s'impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, mais témoigne également des actions concrètes engagées par la collectivité en matière de transition écologique, en lien avec les volets « Transitions » et « Cohésion » de son projet de territoire.

I. Réglementation

L'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, au regard des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, adoptés en 2015 par l'Organisation des Nations unies.

Ce rapport porte sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable fixés par l'ONU.

En lien avec la loi dite « Climat et résilience », le rapport doit préciser, depuis le 01/01/2024, le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du Code de la construction et de l'habitation.

II. Structure du rapport

Le rapport de développement durable 2024 de Grand Besançon Métropole est structuré autour de trente-sept objectifs locaux de développement durable, regroupés en cinq grandes thématiques :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Un nouvel objectif local de développement durable relatif à la santé et au bien-être est intégré au rapport 2024, en lien avec le nouveau Contrat Local de Santé 2025-2029 adopté le 19/12/2024.

Les éléments concernant les économies d'énergie des bâtiments, présentés au point 1.5 « Améliorer les performances énergétiques de Grand Besançon Métropole », dans la continuité des rapports précédents, permettent de répondre à l'obligation en vigueur depuis le 01/01/2024.

Les trente-sept Objectifs Locaux de Développement Durable s'inscrivent en lien avec l'ensemble des dix-sept Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à l'exception de l'objectif relatif aux mers et océans.

III. Actions marquantes en 2024

Parmi les actions présentées dans le rapport de développement durable 2024, quelques actions marquantes peuvent être retenues :

- 1.7 Développer les énergies renouvelables – Page 21

En matière de transition énergétique, la première phase de l'extension du réseau de chaleur vers l'Ouest bisontin a été finalisée, avec 7 km déployés par Grand Besançon Métropole dans les quartiers de Saint-Ferjeux, de la Butte et de la Grette.

Le développement du réseau de chaleur permet de garantir un tarif stable et compétitif, et de favoriser les énergies renouvelables et de récupération. Deux autres phases sont en préparation, avec à terme l'objectif d'atteindre 44 000 équivalents logements raccordés en 2031.

- 2.1 Préserver les espaces naturels et la biodiversité – Page 36

L'extension du périmètre Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs a été officiellement validée en mars 2024. Cette validation marque l'aboutissement d'une analyse écologique détaillée, et d'un travail de concertation avec les acteurs locaux.

Le nouveau périmètre intègre 15 nouvelles communes, portant à 27 le nombre de communes de Grand Besançon Métropole susceptibles de bénéficier de financements européens pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité locale.

- 4.5 Favoriser la bonne santé et le bien-être – Page 64

Le nouveau Contrat Local de Santé 2025-2029 de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole a été approuvé le 19 décembre 2024. A travers ce contrat, Grand Besançon Métropole a développé de nouvelles actions pour limiter les impacts des pollutions et promouvoir un cadre de vie sain.

Le diagnostic territorial a permis d'identifier deux enjeux transversaux majeurs : l'adaptation au vieillissement de la population, et la réponse au défi climatique. Pour y répondre, cinq axes d'intervention ont été définis. Coordonné par la Ville de Besançon, son CCAS et Grand Besançon Métropole, le nouveau Contrat Local de Santé repose sur l'engagement de 13 partenaires signataires.

Marquant cette dynamique, un nouvel Objectif Local de Développement Durable « Favoriser la santé et le bien-être » a été intégré dans le rapport de développement durable 2024.

IV. Perspectives 2025

L'année 2025 verra le développement de projets notables en matière de développement durable, parmi lesquels :

- la création d'une Zone Agricole Protégée multi-sites, afin de protéger durablement les espaces agricoles de la pression foncière,
- la création d'une plate-forme matériauthèque,
- un projet MIAM.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2024 de Grand Besançon Métropole.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

RAPPORT ANNUEL
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
2024



LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

Changement climatique

Biodiversité et ressources naturelles

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsable / économie circulaire

SOMMAIRE

Édito.....	p. 3
Comment aborder le rapport développement durable	p. 4
Les objectifs de développement durable (ODD) et les cibles de l'Organisation des Nations Unies mobilisés par Grand Besançon Métropole.....	p. 6

CHANGEMENT CLIMATIQUE..... p. 8 à 35

- 1.1 Adapter la stratégie de Grand Besançon Métropole face au changement climatique
- 1.2 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 1.3 Agir ensemble pour le climat
- 1.4 Sensibiliser à la lutte contre le changement climatique
- 1.5 Améliorer les performances énergétiques de GBM
- 1.6 Accompagner les communes dans la réduction de leur consommations énergétiques
- 1.7 Développer les énergies renouvelables
- 1.8 Promouvoir un habitat énergétiquement performant
- 1.9 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.10 Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique du bâtiment
- 1.11 Favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux
- 1.12 Engager GBM à être exemplaire dans les déplacements
- 1.13 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public
- 1.14 Surveiller la qualité de l'air extérieur

BIODIVERSITÉ, MILIEUX NATURELS ET RESSOURCES p. 36 à 45

- 2.1 Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- 2.2 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
- 2.3 Protéger la ressource en eau
- 2.4 Sensibiliser le public à la protection de l'environnement
- 2.5 Aménager le territoire en intégrant le développement durable

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ p. 46 à 55

- 3.1 Faciliter l'insertion et l'accès à l'emploi
- 3.2 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- 3.3 Engager le Grand Besançon Métropole à être exemplaire dans la diversité
- 3.4 Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville
- 3.5 Favoriser la solidarité territoriale

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS p. 56 à 65

- 4.1 Un enseignement artistique pour tous
- 4.2 Rendre la culture accessible aux publics éloignés
- 4.3 Développer la pratique sportive
- 4.4 Favoriser le développement d'un tourisme durable
- 4.5 Favoriser la bonne santé et le bien-être Nouveau

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE p. 66 à 80

- 5.1 Pour une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux
- 5.2 Agir ensemble pour une agriculture locale et une alimentation saine et accessible au plus grand nombre
- 5.3 Inciter à la réduction des déchets
- 5.4 Valoriser la matière organique issue des déchets
- 5.5 Faciliter le tri et le recyclage des déchets
- 5.6 Promouvoir le réemploi
- 5.7 Pour une consommation numérique responsable
- 5.8 Pour des achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Coordination et rédaction :
Service Environnement GBM,
Direction Performance et Conseil de
Gestion pour le SPASER
Mise en page : JPM Partner
Photographies : Eric CHATELAIN,
Willy GUILLET, Jean-Charles SEXE,
Services et directions de Grand
Besançon Métropole, Direction de la
Communication
Mai 2025



ÉDITO

À Grand Besançon Métropole, nous avons fait le choix d'une transition écologique ambitieuse, intégrée à l'ensemble des politiques publiques et au plus proche des besoins des habitants. Les défis sont nombreux, mais les réponses existent et se construisent collectivement. C'est en mobilisant tous les acteurs – collectivités, entreprises, associations, citoyens – que nous pourrions accélérer les transformations nécessaires et les rendre accessibles à toutes et tous.

Ce rapport de développement durable 2024 témoigne des actions engagées par Grand Besançon Métropole et ses partenaires pour construire un territoire plus résilient et solidaire. Il met en lumière les avancées concrètes réalisées cette année, dans une dynamique d'amélioration continue. Car au-delà des chiffres et des projets, il s'agit avant tout de repenser nos modes de vie, d'innover et d'expérimenter pour bâtir un avenir soutenable, où l'écologie rime avec qualité de vie et justice sociale.

Dans cette optique, la transition énergétique occupe une place centrale dans notre démarche. L'extension du réseau de chaleur, dont la première phase de déploiement dans les quartiers de Saint-Ferjeux, de la Butte et de la Grette est désormais terminée, constitue une avancée majeure en matière de justice sociale et de transition écologique. En facilitant l'accès à une énergie plus propre et plus abordable, nous protégeons les prix et permettons au plus grand nombre de bénéficier d'une solution durable et solidaire. Ce projet illustre notre volonté d'offrir à chaque habitant un cadre de vie équilibré et respectueux de l'environnement. Le développement du réseau de chaleur Besançon Ouest est planifié pour atteindre nos objectifs à horizon 2031, avec 44 000 équivalents logements raccordés.

Toujours en ligne avec nos ambitions, l'année 2024 a marqué un engagement renforcé en faveur de la biodiversité. Nous avons choisi d'étudier la conception d'un éclairage des remparts de la Citadelle, en collaboration avec des experts en éclairage et en biodiversité, garantissant la mise en valeur du site tout en limitant les nuisances pour la faune nocturne. Notre volonté de préserver et restaurer nos écosystèmes nous a aussi fait adopter une extension du périmètre Natura 2000 de la vallée du Doubs.

La santé environnementale et globale de notre territoire et de ses habitants a été cette année encore un fil rouge de nos politiques. À travers le Contrat Local de Santé, Grand Besançon Métropole a développé de nouvelles actions pour limiter les impacts des pollutions et promouvoir un cadre de vie sain. Cette dynamique se traduit également par l'intégration d'un nouvel Objectif de Développement Durable (ODD) dédié à la santé environnementale dans ce rapport, soulignant ainsi notre engagement à concilier transition écologique et bien-être des citoyens.

Anne VIGNOT
Maire de Besançon,
Présidente de Grand Besançon
Métropole

Lorine GAGLILOLO
Vice-Présidente de Grand Besançon
Métropole, chargée de l'Environnement,
de l'Énergie, et du Développement
durable

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En 2015, dans le cadre de son Programme de développement durable, l'ONU a adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, déclinés en 169 sous ODD ou cibles. Ces objectifs intègrent l'ensemble des enjeux du développement durable tels que la pauvreté, l'éducation, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture, le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau etc. Les Etats membres s'engagent à oeuvrer en ce sens d'ici 2030.

La notion de développement durable, définie en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies à Rio, est un développement économique qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs, en préservant l'environnement et en corrigeant les inégalités sociales.

Les actions menées par la France s'inscrivent dans le cadre d'une feuille de route adoptée au niveau national en 2019 et dont les avancées sont mesurées tous les ans lors de points d'étapes.

La mobilisation de tous les acteurs, institutionnels, économiques, société civile etc. est nécessaire pour atteindre ces objectifs. La loi française prévoit notamment dans cette perspective que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants présentent chaque année à leur assemblée délibérante, préalablement aux débats d'orientations budgétaires, un bilan de leurs politiques, orientations et programmes et de leur fonctionnement interne au regard des ODD de l'ONU.

En 2024, Grand Besançon Métropole s'est inscrite dans l'ensemble des ODD de l'ONU hormis celui relatif aux océans et mers, et dans 42 des 169 sous ODD ou cibles (dont un certain nombre concerne uniquement les pays en développement). Elle a mis en oeuvre 37 objectifs locaux de développement durable, classés dans le présent rapport en cinq grandes thématiques :

- 1. La lutte contre le changement climatique**
- 2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**
- 3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations**
- 4. L'épanouissement des êtres humains**
- 5. Une consommation et une production responsables/économie circulaire.**

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR GBM



ODD 1

- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale
- 1.4 Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base et à la propriété foncière



ODD 2

- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire, et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes



ODD 3

- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.9 Réduire les décès et maladies dus à des substances chimiques ainsi que la pollution de l'air, de l'eau et du sol



ODD 4

- 4.4 Augmenter le nombre de personnes disposant des compétences nécessaires à l'emploi
- 4.5 Éliminer les inégalités dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement
- 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



ODD 5

- 5.1 Mettre fin aux discriminations à l'égard des femmes et des filles



ODD 6

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, augmenter le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau



ODD 7

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Augmenter la part des EnR dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



ODD 8

- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- 8.5 Parvenir au plein emploi et garantir à tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent
- 8.6 Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



ODD 9

- 9.1 Infrastructure de qualité, durable et résiliente pour le développement économique et le bien-être
- 9.4 Infrastructure et industries durables, utilisation plus rationnelle des ressources



ODD 10

- 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires



ODD 11

- 11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4 Protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant notamment en accordant une attention particulière à la gestion des déchets
- 11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs



ODD 12

- 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5 Réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.7 Promouvoir des marchés publics responsables
- 12.8 Promouvoir les informations et la connaissance sur le développement durable et une vie en harmonie avec la nature



ODD 13

- 13.2 Mesures sur les changements climatiques dans les politiques, stratégies, et planification nationales
- 13.3 Education et sensibilisation en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation



ODD 14

Aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par Grand Besançon Métropole qui concerne les océans et mers



ODD 15

- 15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce
- 15.5 Prendre des mesures pour réduire la dégradation du milieu naturel et mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité
- 15.8 Prendre des mesures contre les espèces exotiques envahissantes
- 15.9 Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et dans les mécanismes de développement



ODD 16

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Dynamisme, ouverture, participation et représentation dans la prise de décisions



ODD 17

- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Adapter la stratégie de Grand Besançon Métropole face au changement climatique

L'intégration des enjeux du développement durable dans les politiques publiques repose sur l'inclusion de mesures liées au changement climatique au sein des stratégies territoriales et des outils de planification. À cet égard, les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET), instaurés par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, constituent des leviers stratégiques et opérationnels essentiels. Ils permettent aux collectivités de se saisir de manière globale des défis climatiques, énergétiques et de qualité de l'air sur leur territoire.



Le Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2029

Grand Besançon Métropole (GBM), à travers son 3^e Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2024-2029, vise une stratégie combinant réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation aux impacts du changement climatique. Adopté le 26 septembre 2024, ce plan réaffirme l'ambition de devenir un Territoire à Énergie Positive (TEPOS) d'ici 2050. Structuré autour de quatre axes – Penser autrement, Préserver et valoriser la nature, Mieux vivre, Mieux produire – il se décline en 40 actions concrètes impliquant la collectivité et les acteurs locaux. Son suivi s'inscrit dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique de l'ADEME.

Le 15 mai 2024, une conférence de François Gemenne, politologue et auteur principal du GIEC, a réuni 300 participants. Cette soirée a marqué le début de la consultation publique (15 mai - 12 juillet), préalable à l'adoption du PCAET. 7 réunions se sont tenues sur l'ensemble du territoire entre mi-mai et mi-juillet 2024, permettant à plus de 150 citoyens d'échanger avec la Vice-Présidente en charge de l'Environnement. Les habitants pouvaient aussi donner leur avis par courrier, au siège de Grand Besançon Métropole ou via la plateforme « Les Ateliers Citoyens ».



Conférence François Gemenne du 15 mai 2024.

Service Environnement

Poursuite de la mise en œuvre du projet de Territoire « Action Grand Besançon »

En 2024, Grand Besançon Métropole (GBM) a poursuivi la mise en œuvre de son projet de territoire « Action Grand Besançon », adopté en 2018 et actualisé en 2022 par le Conseil Communautaire. Le projet comprend quatre axes majeurs : « Alliances, Cohésion, Transition, Effervescence » et 12 objectifs stratégiques comprenant 19 projets structurants. Comme tous les ans, des assises communautaires ont été organisées pour réunir acteurs du territoire et élus des communes autour d'une orientation fédératrice.

En 2024, le thème de l'« Industrie perpétuelle » a permis de mettre en lumière le récit de nos savoir-faire d'excellence, pilier de notre développement économique. En choisissant de tenir l'événement sur le campus de la Bouloie, l'occasion a également été donnée de valoriser l'ensemble des rénovations bâtementaires mises en œuvre pour améliorer la vie quotidienne des étudiants.

Direction Stratégie et Territoire

> PERSPECTIVES En 2025, développement d'une méthodologie d'analyse budget vert, visant à mieux évaluer l'impact environnemental des dépenses de GBM. Cette approche structurante et systémique permettra d'intégrer des critères de transition écologique dans les orientations budgétaires.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique

Face à l'intensification des sécheresses et à la multiplication des épisodes de fortes précipitations l'adaptation au changement climatique est essentielle. En 2024, Grand Besançon Métropole a renforcé ses actions en faveur de la désimperméabilisation des sols, un levier clé pour améliorer la recharge des nappes en limitant la pollution, limiter le ruissellement et atténuer les îlots de chaleur urbains. Cette démarche s'accompagne d'aménagements urbains repensés, d'une végétalisation accrue, d'une gestion optimisée de l'eau et d'initiatives visant à améliorer le confort thermique estival des bâtiments.



Infiltration de l'eau de pluie et végétalisation du territoire

En 2024, Grand Besançon Métropole (GBM) poursuit ses actions en faveur de l'adaptation au changement climatique en développant des projets de désimperméabilisation des sols et de végétalisation de l'espace public. Ces initiatives visent à lutter contre les îlots de chaleur urbains et à améliorer la gestion des eaux pluviales en favorisant leur infiltration naturelle.

Base nature d'Osselle

L'aménagement des espaces extérieurs de la base nature d'Osselle a été conçu pour limiter l'artificialisation des sols et optimiser la gestion des eaux pluviales.

L'ensemble des surfaces de stationnement et la majorité des cheminements ont été réalisés avec des revêtements perméables :
12 000 m² de parking en structure terre-pierre végétalisée,
4 000 m² de cheminements en béton poreux,



Parking de 400 places en terre-pierre à la base nature d'Osselle

Pôle d'échange multimodal et requalification des rues Gustave Courbet et du Chenau Blond (Saône)

Sur la commune de Saône, dans le cadre de l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal et de la requalification des rues adjacentes, GBM a intégré des solutions écologiques pour renforcer la végétalisation et améliorer la perméabilité des sols :

- 2 830 m² de surfaces de voirie et parkings désimperméabilisés,
- 827 m² de surfaces pavées à joints perméables,
- 1 489 m² d'espaces plantés créés ou maintenus,
- Plus de 80 arbres, arbrisseaux et arbustes plantés.

Un système innovant de dispersion des eaux pluviales par absorption a été mis en place pour assurer un arrosage naturel des plantations et limiter l'utilisation du réseau de collecte des eaux. Avec ces réalisations, GBM confirme son engagement en faveur d'un urbanisme résilient, alliant amélioration du cadre de vie et adaptation aux défis environnementaux.

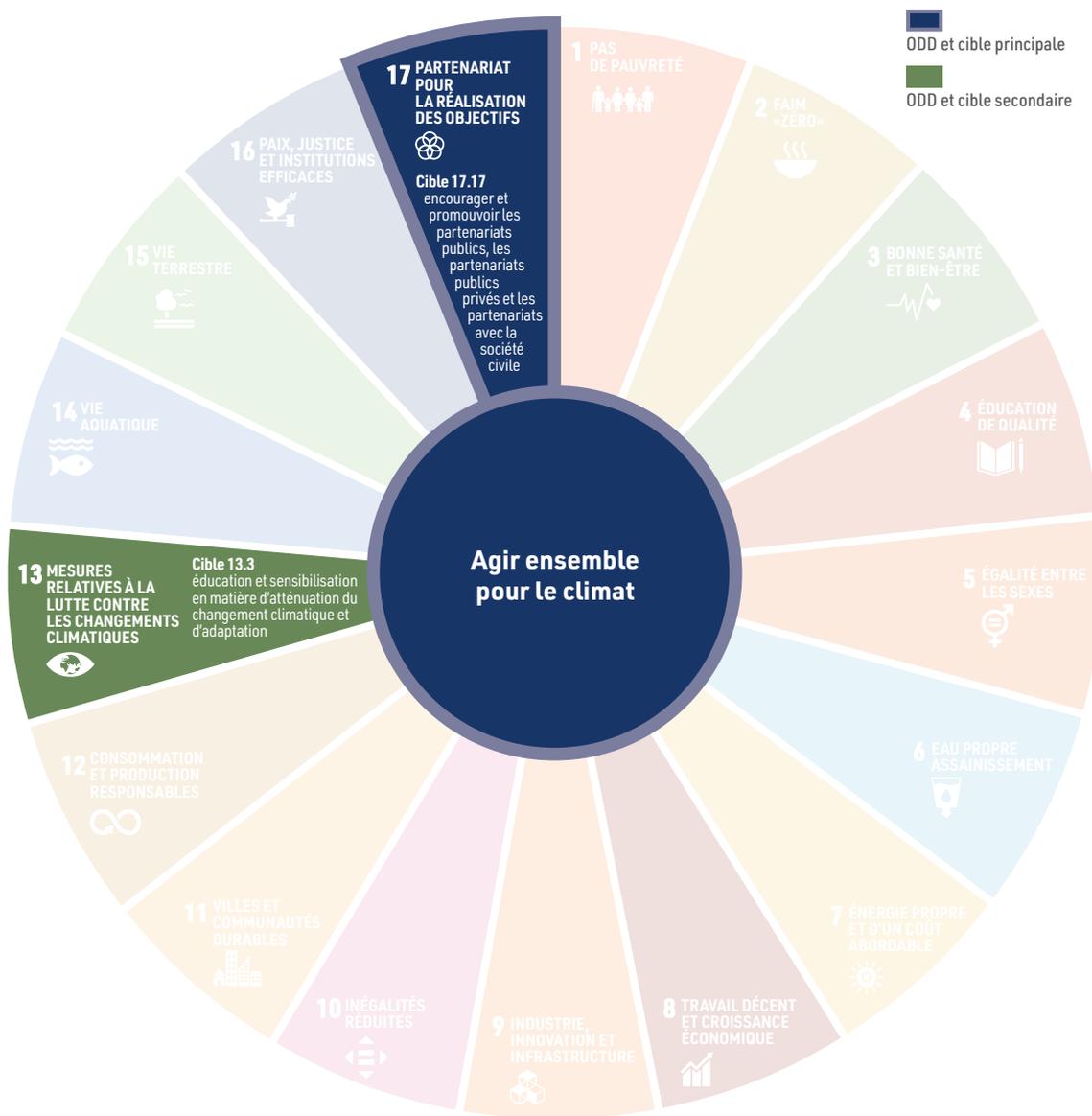
Direction Aménagement des Espaces et Grand Travaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE



1.3 Agir ensemble pour le climat

Grand Besançon Métropole (GBM) favorise la mobilisation des divers acteurs de son territoire sur les enjeux climatiques, notamment à travers l'animation d'un Club Climat. En 2024, plusieurs animations ont eu lieu dans ce cadre et rassemblé des acteurs divers (associations, acteurs publics, entreprises, collectifs citoyens...).





**Club
Climat**
Unis pour agir !

Le Club Climat

Le Club Climat, créé fin 2020 par GBM, réunit des acteurs publics, des associations, des collectifs citoyens, des réseaux, des entreprises et organismes de différentes natures souhaitant contribuer, à leur échelle, aux objectifs de la stratégie Climat de GBM. Le club valorise les actions de ses membres, favorise l'émergence de nouvelles initiatives, et contribue à améliorer les pratiques grâce aux échanges d'informations et à la recherche des solutions en commun.

À la fin de l'année 2024, le Club Climat rassemblait plus de 136 membres, dont 25 communes. Le 15 mai 2024, son assemblée plénière a réuni 50 participants au Kursaal. En clôture de cette journée, une conférence grand public sur le dérèglement climatique et ses enjeux pour notre territoire, animée par François Gemenne, politologue et chercheur à Sciences Po Paris, a attiré plus de 300 personnes.

Cette dynamique a été renforcée par l'animation de plusieurs rendez-vous initiés par GBM :

- 6 rencontres matinales intitulées « P'tits dèj du Club Climat » ont été organisées en partenariat avec Energy Cities et le réseau régional des POTES (Pionniers Ordinaires de la Transition Écologique). Ces événements, rassemblant une trentaine de participants à chaque session, ont favorisé l'échange et l'interconnaissance entre les membres du réseau. Chaque édition a été accueillie par une structure membre du Club Climat, volontaire pour présenter sa contribution à la mise en œuvre du Plan Climat :
 - Ecorse TP en février
 - Mycéliandre en mars
 - NAOKI en avril
 - France Nature Environnement Franche-Comté en octobre
 - France Active Franche-Comté en novembre
 - Le Pôle Ressources Insertion par l'activité économique en décembre

Ces rencontres ont permis d'explorer différentes initiatives locales et de renforcer les synergies entre les acteurs engagés pour une transition écologique concrète et collaborative sur le territoire de GBM

- 3 « Fresque du climat » ont été organisées pour les membres du club climat durant l'année 2024. Ces sessions collaboratives ont permis de renforcer la compréhension des enjeux climatiques et d'encourager l'engagement des participants vers des actions concrètes en faveur de la transition écologique.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.4 Sensibiliser à la lutte contre le changement climatique

Grand Besançon Métropole (GBM) joue, par ses politiques, un rôle important en matière de développement durable. Elle s'attache également à sensibiliser les agents, les communes et le grand public aux enjeux du développement durable, et notamment au changement climatique.



Sensibilisation des agents

Se former à la transition écologique est un enjeu fort pour Grand Besançon Métropole (GBM) qui a retenu cette thématique comme axe principal de son projet d'administration et par conséquent de son plan de formation. Afin que chaque agent, en tant que professionnel, mais aussi en tant que citoyen vivant sur notre territoire, puisse s'approprier les concepts et quelques chiffres clés, GBM, en lien avec la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon, a proposé la participation à des fresques du climat.

En 2024, ce sont plus de 130 nouveaux agents qui ont participé à une fresque lors de leur journée d'accueil. Cinq journées de formation, basées sur une Fresque du Climat, ont également été organisées en partenariat avec le CNFPT, bénéficiant à 67 agents supplémentaires. La fresque est un outil qui permet de travailler en collectif de façon plus transversale, elle facilite discussions et prises de conscience sur des sujets qui impactent nos pratiques au quotidien. C'est une base pour réfléchir à des pistes d'action qui vont réduire nos impacts sur le climat.

Service Formation, Service Environnement, Service Communication interne

Accompagnement des communes

La commune de Chalezeule, dans le cadre du dispositif «Ma commune en transition» de Grand Besançon Métropole (GBM), a lancé en 2023 un projet de co-construction autour des «rues apaisées», impliquant habitants et élus locaux. Dans cette dynamique, elle a organisé la première édition de «Chalezeule en modes doux» le 22 septembre 2024, une journée dédiée à la promotion des mobilités douces (marche, vélo, rollers, etc.) et à la sensibilisation à la sécurité routière. L'événement proposait des parcours variés (vélo, kayak, rollers...), des démonstrations et ateliers pratiques (réparation de vélos, fresque de la mobilité), ainsi que des espaces d'échange animés par des acteurs locaux et partenaires. Festif et inclusif, il visait à favoriser la réflexion autour des habitudes de déplacement durable et à valoriser les infrastructures locales, comme la proximité avec l'EuroVelo 6.

Service Environnement

« Conversations Carbone »

Grand Besançon Métropole (GBM) a développé le dispositif des « Conversations Carbone » depuis 2018, une méthode d'accompagnement au changement visant à adopter un mode de vie plus sobre en carbone. En 2024, ce projet d'animation territoriale a permis de former 7 nouveaux facilitateurs sur le territoire, dont des agents de GBM, pour animer des ateliers participatifs sur des thématiques telles que l'alimentation et l'eau, l'énergie à la maison, la mobilité, la consommation et les déchets. 7 groupes de Conversations Carbone ont été menés au cours de l'année, rassemblant 56 participants dans les communes de Besançon, Chalezeule, Beure, Marchaux-Chaufontaine et Torpes.

Service Environnement

> PERSPECTIVES La fresque du climat et les Conversations Carbone, appréciées par les participants, seront reconduites en 2025.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Améliorer les performances énergétiques de GBM

La lutte contre le réchauffement climatique passe par une gestion durable et une utilisation rationnelle de l'énergie : Grand Besançon Métropole (GBM) modernise ses équipements dans cette perspective. GBM a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive en 2050. Face à la crise énergétique débutée en 2021, GBM a accéléré sa politique en matière d'économies d'énergie, plus particulièrement concernant ses bâtiments.



Éclairage responsable et maîtrise de la consommation

Le Grand Besançon Métropole (GBM) concilie éclairage public et développement durable grâce à une politique ambitieuse. En 2024, la rénovation de 2 195 luminaires a permis une économie de 370 MWh et une réduction de 12 tonnes de CO₂ par an. Avec 60 % de son parc en LED, soit deux fois la moyenne nationale, la consommation électrique a été réduite de moitié en 10 ans. L'éclairage public s'inscrit dans une démarche de sobriété : extinction en nuit profonde, entre 22h et 6h lorsque possible, modulation selon la fréquentation et adaptation aux enjeux de biodiversité.

Direction Maîtrise de l'énergie, Direction Voirie

Décret Tertiaire

Le dispositif Éco Énergie Tertiaire, issu du décret tertiaire de 2019, impose aux bâtiments de plus de 1 000 m² une réduction progressive de leur consommation d'énergie pour lutter contre le changement climatique. Cette obligation peut être remplie en atteignant des objectifs de réduction par rapport à une année de référence (2010-2018) ou en respectant un niveau de performance énergétique défini par l'État.

Pour y parvenir, Grand Besançon Métropole (GBM) mise sur quatre leviers : sobriété énergétique, amélioration de l'isolation, autoconsommation d'énergies renouvelables et raccordement aux réseaux de chaleur. Le suivi des performances est assuré via la plateforme OPERAT de l'ADEME, qui permet de déclarer et analyser les consommations énergétiques. Les Conseillers en Énergie Partagé accompagnent les communes dans la saisie de leurs données, facilitant ainsi le suivi des obligations réglementaires.

Parmi les 98 sites des communes de GBM concernés par le décret tertiaire, 75 % respectent déjà l'objectif de réduction de 40 % d'ici 2030, notamment grâce aux efforts de rénovation du secteur scolaire, 15 % sont proches de l'objectif, c'est-à-dire en attente d'améliorations techniques ou d'optimisation des usages, tandis que 10 % doivent encore faire l'objet d'études pour progresser. Les politiques de rénovation, d'entretien et de maintenance ont toujours répondu aux exigences réglementaires tout en intégrant des référentiels de performance énergétique.

Direction Maîtrise de l'énergie

> PERSPECTIVES La rénovation de l'éclairage des remparts de la Citadelle, prévue pour l'été 2025, vise à réduire la pollution lumineuse en abaissant la température à 2200 K, en adaptant les horaires et en préservant une trame noire pour la faune nocturne. Ce projet, conciliant mise en valeur du patrimoine et préservation de la biodiversité, est une première sur un site de l'UNESCO et résulte d'une collaboration entre experts en éclairage et en biodiversité.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Accompagner les communes dans la réduction de leur consommations énergétiques

La lutte contre le réchauffement climatique passe par une gestion durable et une utilisation rationnelle de l'énergie : Grand Besançon Métropole accompagne les 67 communes dans la réduction de leur consommation d'énergie, notamment via ses Conseillers en Energie Partagé (CEP).



Accompagnement des communes :

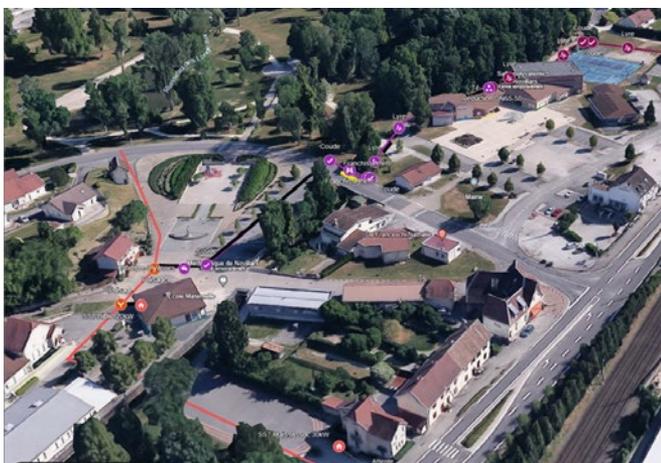
En 2024, les Conseillers en Énergie Partagé (CEP) de Grand Besançon Métropole (GBM) ont accompagné 61 communes dans la gestion de leur consommation énergétique, la rénovation de leurs bâtiments et le développement des énergies renouvelables.

Les CEP ont réalisé des bilans énergétiques pour assurer un suivi précis et définir des stratégies adaptées. Ils ont mené 21 projets de rénovation et apporté leur expertise sur l'optimisation des installations de chauffage en 2024. Pour favoriser les énergies renouvelables, 9 études de faisabilité sur le solaire patrimonial ont été réalisées et 32 communes ont été accompagnées dans la définition de leurs Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER), avec plus de 400 zones enregistrées sur le portail national.

Un travail de récupération et d'analyse des données énergétiques a été initié pour renforcer le suivi et améliorer la réactivité face aux défis énergétiques. L'expérimentation de la méthode DESIGN ÉNERGÉTIQUE® a également été poursuivie avec des résultats prometteurs.

A Novillars, les CEP ont recommandé le raccordement de plusieurs bâtiments au réseau de chaleur communal. Après la salle des associations et le dojo en 2024, l'Espace de Vie Sociale, la mairie, la médiathèque et un logement suivront en 2025/2026. Cette initiative permet d'économiser 21,5 tonnes de CO₂ par an tout en offrant une énergie compétitive et bas-carbone.

Service Environnement



Des travaux ont permis de raccorder la salle des associations et le dojo en 2024.

Fonds « Climat »

Le Fonds « Climat » accompagne les communes de Grand Besançon Métropole (GBM) dans leurs projets d'amélioration thermique de leur patrimoine et d'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, l'axe 3 : Rénovation performante et confort d'été des bâtiments communaux et l'axe 4 : Installation d'énergies renouvelables permettent de soutenir les initiatives locales. En 2024, un total de 153 644 € a été attribué par GBM aux communes d'Avanne-Aveney, Fontain, Gennes, Nancray, Pouilley-les-Vignes et Thise pour financer ces actions.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Développer les énergies renouvelables

Les Énergies Renouvelables (EnR) contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à l'utilisation d'énergie fossile et donc à la lutte contre le changement climatique. Grand Besançon Métropole (GBM) s'engage dans le développement de ces sources d'énergie sur son territoire, avec pour ambition de devenir un Territoire à Énergie Positive (TEPOS) d'ici 2050.



Une extension du réseau de chaleur durable au service des EnR

Les études menées par Grand Besançon Métropole (GBM) révèlent une baisse prévue des consommations d'énergie, notamment liée au renouvellement urbain de Planoise, risquant d'augmenter le coût de la chaleur sans nouveaux raccordements.

Afin de garantir un tarif stable, compétitif et favoriser les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), l'extension du réseau de chaleur vers l'Ouest bisontin est essentielle. Cette modernisation inclut une distribution en basse température et basse pression qui réduira les pertes de chaleur du réseau ainsi qu'une optimisation numérique des sous-stations.

Dans cette optique, trois phases d'extension du réseau de chaleur sont progressivement mises en œuvre sur des axes structurants :

Extension en 2024 : 7 km déployés par GBM (traversée de la rocade, Saint-Ferjeux, avenue Clemenceau).

- Extensions prévues entre 2025 et 2031 :
 - Par GBM : 5 km pour desservir le centre-ville et assurer la liaison Bouloie-Mallarmé.
 - Par le délégataire : 29 km couvrant les secteurs de Saint-Ferjeux, Montrapon, Témis et Fontaine-Écu.
- En complément, la construction de deux chaufferies urbaines en appoint-secours ainsi qu'une nouvelle chaufferie biomasse intégrée à la chaufferie de Planoise.

Ce développement pluriannuel du réseau de chaleur Besançon Ouest vise, à horizon 2031, les objectifs suivants :

- Un réseau de 74 km et plus de 500 points de livraison modernisés.
- Une production annuelle de 230 GWh avec 90 % d'EnR&R.
- Une avancée majeure en matière de justice sociale
- 35 000 tonnes de CO₂ évitées, pour une empreinte réduite à 37 gCO₂/kW faisant du réseau grand bisontin un des moins carbonés de France.

Direction Maîtrise de l'Énergie

Méthanisation : une transition engagée

Grand Besançon Métropole (GBM) est autorité concédante du réseau de distribution de gaz qui appartient aux communes. GBM souhaite contribuer au remplacement progressif du gaz fossile par du biogaz, faisant de la méthanisation un levier clé de sa stratégie énergétique et de décarbonation. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), dont les résultats seront connus en 2025, permettra de sélectionner un partenaire pour développer de nouveaux projets (en plus de l'installation de la station d'épuration de Port Douvot).

Pour encadrer ces initiatives, a été formulée en 2024, une charte de 34 critères répartis en quatre thématiques (gouvernance, agriculture, environnement, énergie) qui fixe des exigences visant à promouvoir des pratiques vertueuses, prévenir les dérives et garantir la transparence en impliquant les acteurs locaux.

Direction Maîtrise de l'Énergie

> PERSPECTIVES En 2025 GBM étend le réseau de chaleur de Besançon Ouest et en confie l'exploitation à ENGIE Energie Services pour 12 ans, à partir de janvier 2025, via une concession de service public.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Promouvoir un habitat énergétiquement performant

Conformément aux objectifs et orientations de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Besançon Métropole (GBM) s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les principes de développement durable dans sa politique de l'habitat. L'objectif est la réalisation d'économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Accompagner la rénovation énergétique des logements

Conformément aux objectifs et orientations de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH 2024-2029), Grand Besançon Métropole (GBM) a renforcé son engagement dans la promotion des principes de développement durable dans sa politique de l'habitat. L'objectif est de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), tant dans le parc HLM que dans le parc privé, avec une attention particulière portée aux copropriétés.

Le PLH fixe également un objectif de production de 110 logements publics par an, qui doivent au minimum respecter la réglementation thermique en vigueur au moment du dépôt du permis de construire. GBM encourage les bailleurs, par un soutien financier, à construire des logements avec des exigences de performance énergétique plus élevées.

En 2024, année de transition, 76 logements privés affichant un gain moyen de performance énergétique de 59 % ont bénéficié d'un financement total de 433 000 €. GBM pilote également la gestion des aides à la pierre et, grâce aux crédits de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), a participé au financement de 496 logements pour un montant de 2,8 M€.

Les bailleurs sociaux ont engagé la rénovation de 592 logements. La participation financière de GBM en 2024 s'élève à 2 368 000 € sur fonds propres.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage



Rénovation d'une maison individuelle à Besançon. Isolation thermique par l'extérieur. 17.01.2024

> PERSPECTIVES Dès janvier 2025, GBM mettra en place dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' un service unique de conseil et d'information gratuit au service de tous les habitants du territoire portant un projet de rénovation. A partir de 2025, GBM organisera 2 conférences annuelles portant sur la rénovation des copropriétés, elles seront destinées aux particuliers et aux professionnels.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique

La réduction de la consommation énergétique passe par une meilleure maîtrise de l'énergie au niveau de la population. Grand Besançon Métropole GBM participe à la sensibilisation des habitants sur cet enjeu et à l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique.



Prêt gratuit de la mallette énergie

En 2024, la Mallette Énergie a été mise gratuitement à disposition des habitants de Grand Besançon Métropole (GBM) pour mieux maîtriser leur consommation d'eau, d'électricité et de chauffage, tout en évaluant la qualité de l'air intérieur. Accompagnés par les techniciens énergie et l'association AJENA, les emprunteurs ont bénéficié d'une formation pratique, de conseils personnalisés et d'une orientation vers les services de rénovation énergétique de la Maison de l'Habitat du Doubs.

Lors de l'hiver 2023-2024, 86 mallettes ont été prêtées, et des balades thermographiques ont complété le dispositif en synergie avec les actions du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME).

Direction Maîtrise de l'Énergie, SLIME

Lutter contre la précarité énergétique

Depuis plus de dix ans, Grand Besançon Métropole (GBM) et la Ville de Besançon se mobilisent pour accompagner les ménages en difficulté face aux dépenses énergétiques. En 2024, le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) a soutenu 196 foyers par des visites à domicile et un suivi personnalisé, tandis que 100 ménages ont bénéficié du dispositif d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) pour réaliser des travaux sans reste à charge.

Pour mieux repérer les ménages précaires en milieu périurbain et rural, un partenariat avec EDF a permis d'identifier 300 foyers en difficulté de paiement, dont une centaine a été accompagnée. En parallèle, le programme « Territoire Zéro Exclusion Énergétique » a aidé huit familles modestes à engager une rénovation thermique d'ampleur.

Grâce à un large réseau de partenaires (CLER, GBM, GRDF, Celsius, CCAS, bailleurs sociaux, associations, EDF), ces actions renforcent l'efficacité énergétique et l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.

Direction Maîtrise de l'Énergie

POUR UN LOGEMENT
PLUS CONFORTABLE - PLUS SAIN - PLUS ÉCONOME

T'ES CHAUD POUR UNE RÉNO ?

LES CONDITIONS ?

- Être propriétaire occupant à Palente-Crais-Orchamps
- Logement ancien de + 15 ans et s'engager à y habiter au moins 3 ans post travaux
- Avoir des revenus modestes
- Logement dont l'étiquette énergétique est E, F ou G

LES AVANTAGES ?

- Accompagnement personnalisé et audit pris en charge
- Choix du meilleur scénario de travaux
- Plan de financement et dépôt de demande d'aides
- Suivi des travaux

FAITES DE VOTRE MAISON/APPARTEMENT... UN VRAI NID DOUILLET !

Toutes les infos sur besancon.fr/tzee

Logos: CEE, Zéro CO2 à l'habitat, Grand Besançon Métropole, Ville de Besançon

> PERSPECTIVES En 2025, GBM poursuit l'accompagnement des ménages en précarité énergétique avec des solutions concrètes, augmenter à 240 le nombre de bénéficiaires du SLIME et diversifier les aides du Fonds local pour l'amélioration du logement.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique du bâtiment

Grand Besançon Métropole (GBM) favorise la mobilisation des acteurs de la rénovation énergétique du bâtiment du territoire afin d'atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique. En 2024, les actions avec les professionnels du bâtiment ont été poursuivies.



Les « Midis du bâtiment innovant »

Depuis plusieurs années, Grand Besançon Métropole (GBM) organise les « Midis du bâtiment innovant », des rencontres dédiées à la sensibilisation des professionnels du secteur à la rénovation énergétique performante des bâtiments.

En 2024, ces événements ont rassemblé près de 400 participants autour de thématiques telles que le réemploi, l'isolation, les matériaux biosourcés, les énergies renouvelables et les évolutions réglementaires.

Ces rendez-vous favorisent le partage de connaissances, les échanges et le renforcement des réseaux professionnels. Ils sont déclinés sous forme de visites inspirantes, rencontres et échanges techniques d'approfondissement ou retour d'expérience. Une visite de chantier de la construction de la base de loisir d'Osselle a réuni 42 professionnels du bâtiment.



Service Environnement



Visite bâtiment en construction de la base de loisir Osselle

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux

Afin d'améliorer la qualité de l'air et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, Grand Besançon Métropole (GBM) se mobilise pour mettre à disposition des habitants des moyens de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, via son réseau de transports en commun et l'aménagement de voies mode doux (marche à pied, vélo).



Se déplacer en bus et en tram

Le réseau « GINKO », réseau de transport en commun de Grand Besançon Métropole (GBM), dessert l'ensemble des communes du territoire avec un service assuré 7 jours sur 7. Il comprend deux lignes de tramway, quatre liaisons de bus structurantes, 14 autres lignes de bus desservant Besançon et 47 lignes desservant le territoire périurbain.

En 2024, le réseau urbain a transporté 22 136 619 voyageurs, soit une augmentation de 6,1 % par rapport à 2023, avec 9 217 367 voyages effectués en tramway (+5 %) et 12 919 252 en bus (+6,8 %).

GBM renforce le stationnement sécurisé des vélos au sein des Ginko VéloParks afin de favoriser le report modal et d'assurer une meilleure protection des vélos. En 2024, deux nouveaux Ginko VéloParks ont été installés en secteur périurbain : l'un au Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Saint-Vit (10 places) et l'autre au PEM de la gare de Saône (10 places).

Direction des Transports

Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Une étude menée en 2022 a révélé un manque de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public de Grand Besançon Métropole (GBM). La collectivité a lancé un appel à initiative privée, aboutissant à la sélection d'Easy Charge. L'opérateur prévoit l'installation de 84 bornes dans 37 communes, pour un investissement de 4,5 millions d'euros.

Fin 2024 une trentaine de bornes étaient accessibles et le déploiement se poursuivra jusqu'à mi-2025. Ce projet vise à encourager l'électromobilité en garantissant un accès facilité à la recharge, grâce à l'installation d'une borne de recharge rapide tous les 5 km.

Direction des Transports



Borne de recharge.

Extension des infrastructures cyclables

En 2024, 2,59 km de nouvelles infrastructures cyclables ont été aménagés sur le territoire :

- 0,69 km de voies cyclables sécurisées :
 - 0,54 km sur la RD108, reliant la RN57 au collège de Châtillon
 - 0,15 km au Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Saône
- 1,9 km de voies cyclables réservées sur la RD431, entre Thise et Chaleze.

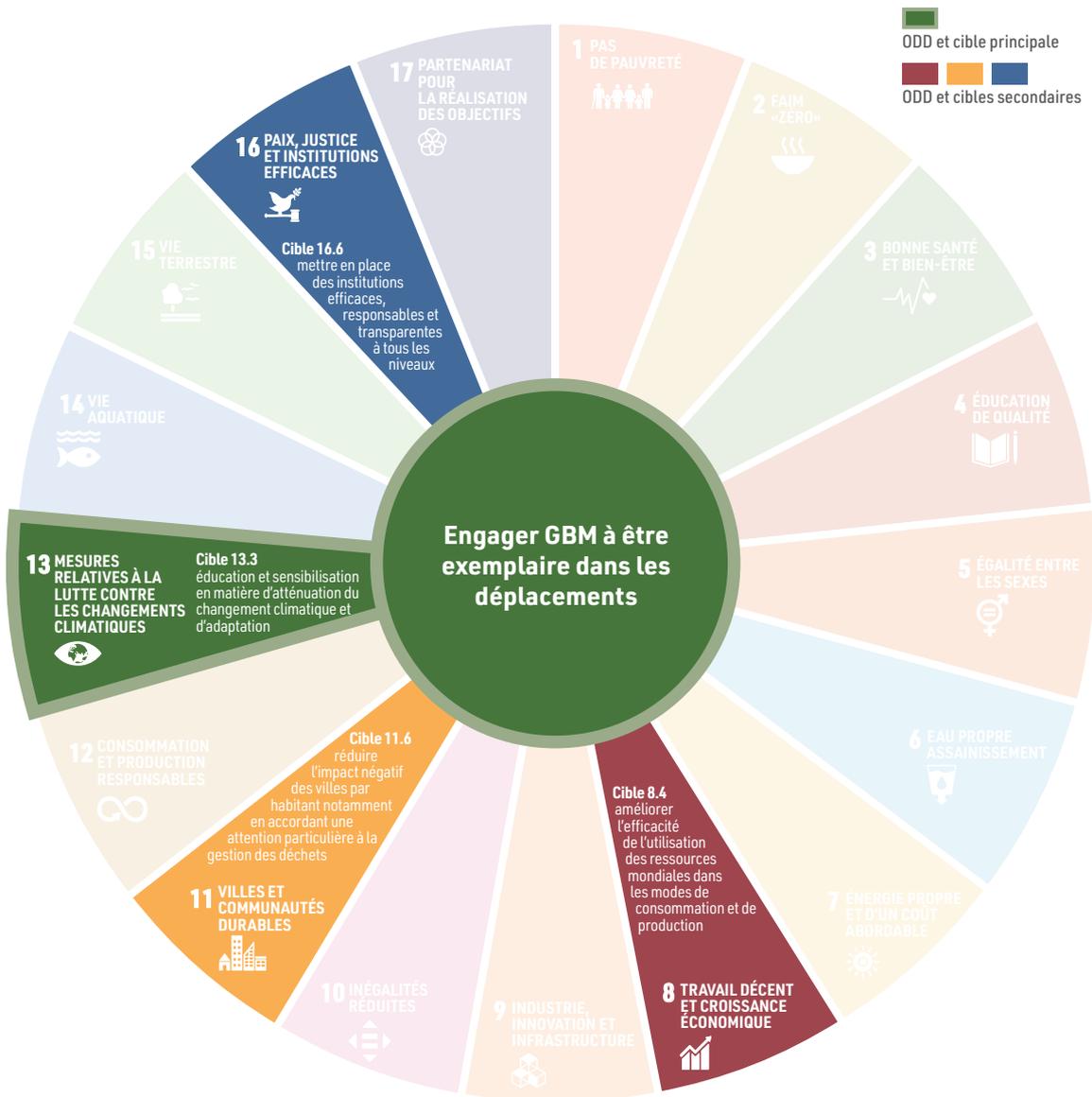
Département des mobilités

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Engager GBM à être exemplaire dans les déplacements

Grand Besançon Métropole (GBM) s'engage à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre en repensant ses modes de fonctionnement. Cela se traduit par une diminution de l'usage du pétrole, notamment à travers l'évolution du carburant utilisé pour ses véhicules et l'adoption de pratiques plus durables.



Transition vers le HVO XTL pour réduire nos émissions

La Direction Parc Automobile Logistique (DPAL) a mené une étude sur la décarbonation, révélant que le gazole B7 était la principale source d'émissions pour les véhicules. Après analyse des alternatives, nous avons choisi de le remplacer par du HVO XTL (Hydrotreated Vegetable Oil). Ce biocarburant de synthèse produit à partir d'huiles végétales ou de résidus organiques, offre une alternative plus propre aux carburants fossiles. Il a été choisi pour plusieurs raisons :

- Aucune modification requise des cuves et des pompes de la station du CTM.
- Compatibilité totale avec l'ensemble des véhicules en service.
- Réduction de l'encrassement des moteurs.
- Diminution immédiate des émissions de CO₂.

Bien que représentant un léger surcoût, l'utilisation du HVO XTL permet de réduire d'environ 85 % les émissions de CO₂ par litre consommé par rapport au gazole B7 traditionnel, soit une économie estimée à 1 400 tonnes de CO₂ en 2024.

Direction Parc Automobile Logistique



Véhicule roulant au HVO XTL

Plan de déplacements des personnels Ville, CCAS et Grand Besançon

Adopter de nouvelles habitudes de déplacement peut être difficile en raison de divers freins : organisation, confort, habitudes. Au-delà des aides financières (Forfait Mobilités Durables, participation employeur), la collectivité territoriale accompagne ce changement avec des actions concrètes : ateliers de révision vélo, mise en relation pour le covoiturage, prêt de VAE, etc.

Le challenge de la mobilité encourage également les agents à tester des alternatives. Pour les déplacements professionnels, des solutions existent aussi : visioconférences, flotte de vélos de service, véhicules adaptés au covoiturage. Ces initiatives s'inscrivent dans le nouveau Plan Climat de Grand Besançon Métropole (GBM).

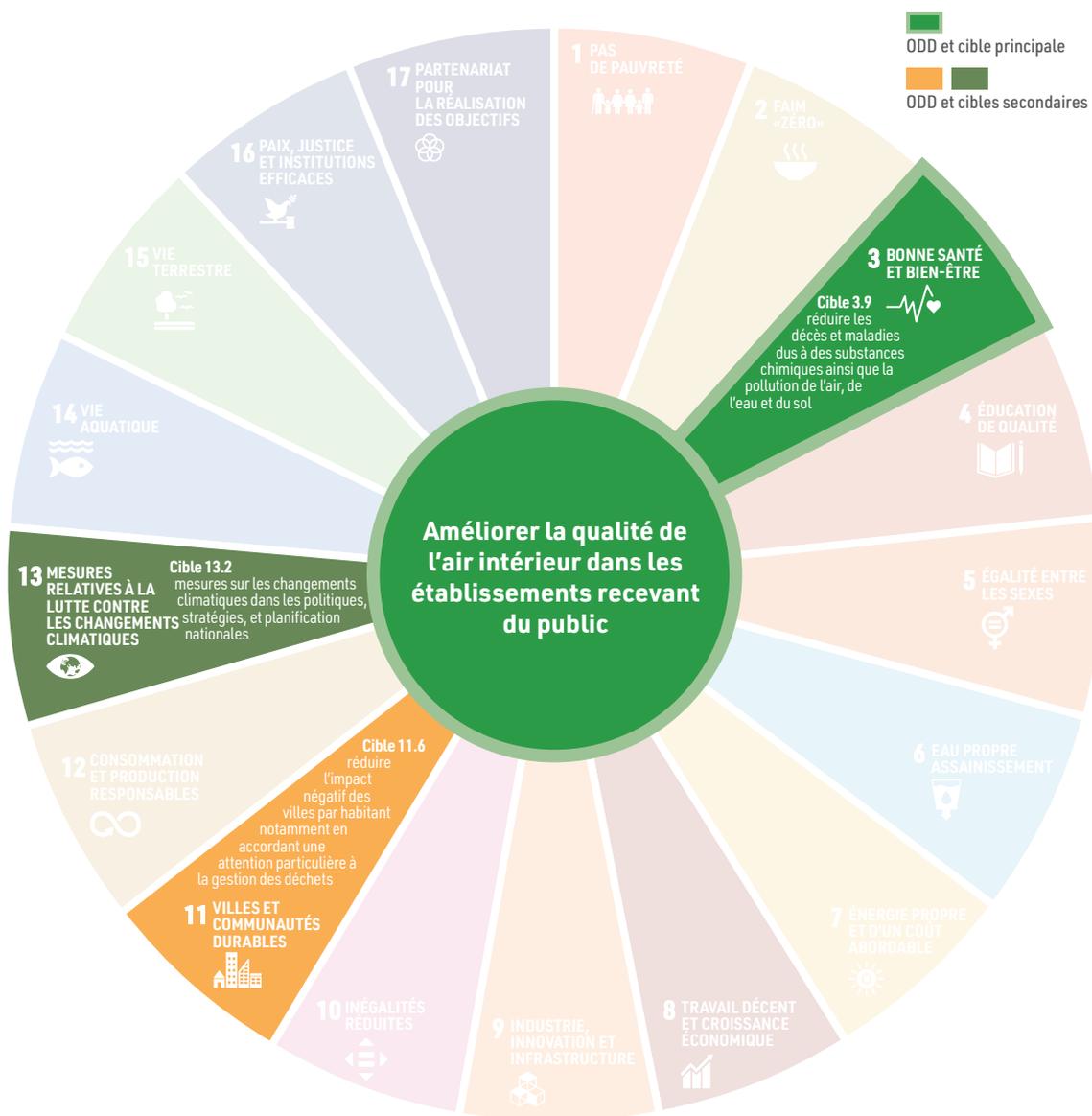
Mission Au Travail Autrement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

La pollution de l'air intérieur constitue un réel enjeu de santé publique. Grand Besançon Métropole (GBM) participe à l'amélioration de la qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), notamment les établissements recevant un public sensible tels que les enfants.



Participation à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des ERP

La réglementation impose un contrôle de la qualité de l'air intérieur dans certains Établissements Recevant du Public (ERP), en particulier ceux accueillant des enfants. Cette surveillance repose sur deux obligations : une évaluation des dispositifs de ventilation tous les sept ans et l'élaboration d'un plan d'actions basé sur l'analyse des pratiques en vigueur dans l'établissement ou sur une campagne de mesures réalisée par un organisme accrédité, comme ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

En 2024, Grand Besançon Métropole (GBM) a poursuivi son partenariat avec ATMO BFC et maintenu son soutien financier.

Service Environnement

Le service « Conseil en Energie Partagé »

En 2024, les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) et le décret tertiaire ont fortement mobilisé les Conseillers en Énergie Partagé (CEP).

Les CEP de Grand Besançon Métropole (GBM) accompagnent les communes adhérentes dans la mise en œuvre de la réglementation en matière de qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public. Ils disposent de 30 capteurs de surveillance de la qualité de l'air connectés, pouvant être mis à disposition des communes. Toutefois, aucun de ces dispositifs n'a été utilisé en 2024, mais ils restent à disposition des communes si besoin.

Service Environnement



CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.14 Surveiller la qualité de l'air extérieur

Grand Besançon Métropole (GBM), via son partenariat avec ATMO Bourgogne Franche-Comté, assure une surveillance de la qualité de l'air extérieur afin de réduire l'exposition de la population à des substances nocives et limiter les risques pour la santé.



Mesurer la qualité de l'air

Atmo Bourgogne-Franche-Comté (Atmo-BFC) est l'organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air dans toute la région. Partenaire historique de Grand Besançon Métropole (GBM), il suit en continu les niveaux de pollution (particules fines, oxydes d'azote, ozone) grâce à un réseau de stations de mesure fixes et à la modélisation. Ces dispositifs permettent de mieux comprendre les phénomènes de pollution et d'anticiper les épisodes critiques afin que la collectivité puisse prendre des mesures adaptées, comme la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution.

Le bilan 2024 est positif : aucune alerte pollution n'a été enregistrée, grâce notamment à une météo pluvieuse ayant contribué à la dispersion des polluants. Sur l'année, la qualité de l'air a été jugée bonne pendant 14 jours, moyenne durant 261 jours, dégradée sur 72 jours et mauvaise sur 17 jours.

Service Environnement, ATMO BFC

Campagne de surveillance de l'ozone : le projet APRIO

Polluant estival aux impacts majeurs sur la santé et l'environnement, l'ozone se forme sous l'effet du soleil et atteint des niveaux préoccupants lors des fortes chaleurs. Avec le réchauffement climatique, ce phénomène devient d'autant plus problématique, notamment sur le territoire du Grand Besançon, où des concentrations élevées sont observées depuis plusieurs années.

Pour mieux comprendre et limiter cette pollution, Atmo-BFC et Grand Besançon Métropole (GBM) ont lancé en 2024 le projet APRIO (Agir Pour Réduire l'Impact de l'Ozone) en partenariat avec le Laboratoire Chrono-Environnement et en réponse à un appel à projet de l'ADEME. Une vaste campagne de mesures a été menée durant l'été, combinant :

- 3 stations mobiles pour suivre l'évolution du polluant,
- 120 points de mesure passive pour cartographier les zones les plus touchées.

Ces données permettront de définir des actions adaptées pour réduire durablement l'impact de l'ozone sur le territoire.

Service Environnement, ATMO



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Préserver les espaces naturels et la biodiversité

Grand Besançon Métropole (GBM) favorise la protection des espaces naturels et de la biodiversité, le développement des connaissances scientifiques et la sensibilisation du public sur ces sujets.



Gestion des milieux aquatiques

Dans le cadre de sa compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GeMAPI), Grand Besançon Métropole (GBM) s'appuie sur trois syndicats à qui la collectivité a délégué tout ou partie de cette mission : le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO), le Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier (SMMSBVSA), et l'Établissement public territorial de bassin Saône et Doubs (EPTB). Il collabore également avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique afin de mener des actions d'envergure pour la préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques du territoire.

En 2024, plusieurs programmes de restauration de cours d'eau ont été lancés ou poursuivis sur les affluents du Doubs (Bénusse, Mercureaux, Mouillère, Pontot, Source des 3 Chevaliers...) et de l'Ognon (Auxon, Corcelle, Lanterne...). Par ailleurs, la fin d'année a marqué une étape clé avec la validation des statuts du Syndicat de la vallée de l'Ognon, fruit de la fusion des deux syndicats précédemment en charge du bassin versant de l'Ognon.

SMAMBVO, SMMSBVSA, EPTB Saône et Doubs, Service Environnement



Gravière de Geneuille - Espace naturel sensible géré par le Syndicat de la vallée de l'Ognon.

Extension de la zone Natura 2000 moyenne vallée du Doubs

Les sites Natura 2000, piliers de la politique européenne de préservation de la biodiversité, visent à concilier protection des habitats et activités humaines. Concernant le site Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs, dont Grand Besançon fait partie, son Document d'Objectifs (DocOb) prévoyait, dès la création de la zone, une possible extension. Ce travail a abouti en mars 2024 avec la validation officielle du nouveau périmètre.

Ce projet, fondé sur l'analyse des données écologiques et la concertation avec les acteurs locaux, marque une avancée historique pour la préservation de la biodiversité sur le territoire. L'extension de la zone Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs intègre 15 nouvelles communes. Ce sont désormais 27 communes de GBM qui pourront bénéficier de financements européens pour mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité locale.

Service Environnement

> PERSPECTIVES En 2025, des études seront conduites pour mieux anticiper les impacts du changement climatique, tels que les inondations et l'érosion des berges.

Milieux aquatiques et espèces invasives

Syndicat de la vallée de l'Ognon et le Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier (SMMSBVSA) sont engagés sur la connaissance, la surveillance et la lutte contre les espèces exotiques invasives impactant les milieux aquatiques (jussie, renouée du Japon, rudbéckia lacinié, ragondin, rat musqué, silure glane ...).

Pour cela, ils actualisent régulièrement les cartographies de présence de la faune et de la flore et mettent en œuvre les plans de prévention et d'actions destinés à contenir la progression et la propagation de ces espèces.

SMMSBVSA, Syndicat de la vallée de l'Ognon, Service Environnement



Taches de renouée du Japon en bordure de voie cyclable

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.3 Protéger la ressource en eau

Grand Besançon Métropole (GBM) lutte contre la pollution de l'eau, notamment par la gestion des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement mais aussi par la déconnexion des réseaux. GBM est par ailleurs chargée du renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable sur son territoire et veille à la protection quantitative de l'eau en s'occupant des fuites éventuelles. Elle veille également à l'assainissement des eaux usées.



Modernisation de l'usine de la Malate

Grand Besançon Métropole (GBM) agit pour la protection de l'eau à travers la gestion des eaux pluviales, l'entretien des réseaux et la modernisation des infrastructures. Dans cette dynamique, l'unité de production d'eau potable de la Malate a été rénovée sur 18 mois et achevée en 2024.

Les travaux ont permis de moderniser les équipements et de construire un nouveau bâtiment, pour un coût total de 2,9 M€ financé à 2,3 M€ par l'Agence de l'eau. Deux objectifs ont guidé ce projet : préserver la qualité des eaux du Doubs en envoyant les rejets vers le réseau d'assainissement et optimiser la gestion des prélèvements en réduisant la capacité minimale de production à 300 m³/h. Cette adaptation limite l'impact des sécheresses et évite un recours excessif aux prélèvements dans la Loue, réduisant ainsi les coûts de transport de l'eau pour les habitants de la Boucle.

Direction Eau & Assainissement

Construction d'une nouvelle station d'épuration à Chaufontaine

Afin d'améliorer le traitement des eaux usées, une nouvelle station a été construite sur un site voisin, conformément aux standards actuels de dépollution, avant que l'ancienne installation ne soit démolie. Les travaux, incluant la reprise des réseaux, se sont déroulés sur neuf mois pour un coût total de 1,1M€, financé à 34 % par l'Agence de l'eau et à 18 % par le Conseil départemental du Doubs.

Direction Eau & Assainissement



Nouvelle station d'épuration à Chaufontaine.

Interconnexion en eau potable entre Torpes et Osselle

Le principe d'interconnexion des réseaux d'eau permet de sécuriser l'approvisionnement en compensant une ressource insuffisante par celle d'un secteur voisin. Cette approche, fondée sur la solidarité territoriale, est progressivement déployée par Grand Besançon Métropole (GBM) sur l'ensemble de son territoire. En 2024, l'interconnexion entre Torpes et Osselle a été mise en service, grâce à la pose d'une canalisation de 2 700 mètres reliant les réservoirs des deux communes. Réalisés sur une période de neuf mois, les travaux ont représenté un investissement de 400 000 €, avec un soutien financier de 90 000 € apporté par le Conseil départemental du Doubs.

Direction Eau & Assainissement

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Sensibiliser le public à la protection de l'environnement

Grand Besançon Métropole (GBM) joue un rôle clé dans la préservation de l'environnement à travers ses politiques. Elle participe également à la sensibilisation du public à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles.



Le fonds « Développement Durable » : un soutien aux initiatives locales

Grand Besançon Métropole (GBM) accompagne financièrement les communes et associations engagées dans des actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable. Dans ce cadre, le fonds « Développement Durable » a permis de cofinancer cinq projets en 2024 pour un total de 9 343 €. Parmi eux :

- Le deuxième Festival du Climat à Pirey
- La première édition de la Journée « Mobilités Douces » à Chalezeule
- La Fête de la Pive
- La création de podcasts par l'association Tiers-Lieux
- La foire aux saveurs d'automne de Pouilley-Français

Ces initiatives illustrent l'engagement du territoire en faveur d'un développement plus durable et d'une sensibilisation citoyenne accrue.

Service Environnement

Animations nature et paysage

En 2024, plusieurs animations grand public sur la nature et le paysage ont été organisées en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Ces sorties ont eu lieu à Geneuille, Vieilley, Vorges-le-Pins, à la base de loisirs d'Osselle ainsi que sur les haltes fluviales de Besançon et Deluz. Elles ont permis au public de découvrir la biodiversité locale, notamment les oiseaux et leurs milieux, d'appréhender le paysage et de mieux comprendre les enjeux de protection de l'environnement propres à chaque site.

Par ailleurs, une animation nocturne a été mise en place à Champvans-les-Moulins afin de sensibiliser les habitants à l'importance de l'extinction de l'éclairage nocturne pour la préservation de la biodiversité. Cette immersion dans le monde de la nuit et sa faune spécifique comprenait une présentation des rapaces nocturnes suivie d'une balade ludique. L'ensemble de ces animations a rassemblé près de 150 participants.

Service Environnement



Chouette hulotte.



**Agir pour
la biodiversité**

> PERSPECTIVES En 2025, cette initiative se poursuivra avec de nouvelles animations pour sensibiliser le public à la biodiversité et aux enjeux environnementaux.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Aménager le territoire en intégrant le développement durable

Grand Besançon Métropole (GBM) prend en compte les enjeux du développement durable dans ses outils de planification et d'aménagement du territoire, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).



Schéma de cohérence Territorial (SCoT)

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document stratégique à long terme qui définit le cadre des politiques sectorielles et en assure la cohérence, telles que l'organisation de l'espace, l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'aménagement commercial, et l'environnement. Il doit respecter les principes du développement durable, en équilibrant le renouvellement urbain et la préservation des espaces naturels, en favorisant la diversité fonctionnelle et la mixité sociale, tout en respectant l'environnement et en mettant en œuvre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050.

La révision du SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté, pour le territoire de Grand Besançon, s'est poursuivie en 2024. Des conférences publiques ont été organisées et le Syndicat a tenu un stand au Salon de l'Habitat, pour présenter le projet aux citoyens et recueillir leur vision du territoire. Les élus ont également élaboré le Document d'Orientations et d'Objectifs, qui constitue la base juridique de la mise en œuvre du schéma. Un Document d'Aménagement, Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) a été créé pour faciliter la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs. Un concours photo a été lancé pour sensibiliser le grand public aux nouvelles formes urbaines. Enfin, le Syndicat Mixte SCoT veille à aligner progressivement ses nouvelles orientations avec les projets du « Contrat Territoire en Action », dont il est signataire avec la Région.

Syndicat Mixte du SCoT

Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) vise à concrétiser spatialement le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et le projet de territoire, tout en harmonisant les pratiques de planification entre les 67 communes concernées. Son élaboration repose sur une concertation approfondie entre les acteurs locaux du Grand Besançon.

Dans ce cadre, des actions majeures ont été menées en 2024: élaboration de la trame verte reliant le domaine universitaire au Chemin de la Baume de Temis, identification des arbres remarquables, maintien de plusieurs hectares pour l'agriculture et élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales afin d'optimiser la gestion de l'eau et son infiltration dans le sol.

En mai 2024, lors de la phase de définition des zonages, des règlements et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), quatre « Cafés PLUi » ont réuni les acteurs socio-économiques du territoire. Ces rencontres ont permis d'affiner les règles du futur PLUi en abordant des thématiques clés : paysage, habitat, agriculture et formes urbaines. En s'appuyant sur des exemples concrets, elles ont enrichi la réflexion collective et éclairer le travail des élus.

Direction Urbanisme Projet Planification / AUDAB

> PERSPECTIVES En 2025, le SCoT sera arrêté ; la consultation des Partenaires Publics Associés et l'enquête publique seront organisées.
- Les citoyens pourront participer à l'une des 8 réunions publiques PLUi prévues au premier trimestre 2025. Elles présenteront les points clés des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que le Règlement des zones.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Faciliter l'insertion et l'accès à l'emploi

Grand Besançon Métropole (GBM) s'engage en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion, en portant une attention particulière aux personnes éloignées du marché du travail et aux habitants des quartiers prioritaires confrontés à des difficultés économiques et sociales.



Faciliter la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi



Grand Besançon Métropole (GBM) et ses partenaires de l'emploi ont poursuivi en 2024 leur engagement pour favoriser la mise en relation entre employeurs et chercheurs d'emploi à travers plusieurs dispositifs et événements :

- Le Décathlon de la Boucle, un événement innovant organisé les 24 et 25 mai en partenariat avec Décathlon et France Travail, mêlant sport et recrutement. Ce format original a permis à 135 participants de rencontrer des recruteurs dans un cadre dynamique et convivial.
- Le Salon Cap vers l'Emploi, un rendez-vous incontournable qui a réuni 3 900 participants le 26 septembre, offrant de nombreuses opportunités aux demandeurs d'emploi, alternants, apprentis et personnes en reconversion professionnelle.

Direction Economie, Emploi et Enseignement supérieur

Agir pour l'insertion professionnelle

Grand Besançon Métropole (GBM) a poursuivi son soutien aux associations favorisant l'insertion professionnelle et aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), permettant d'offrir à des personnes en difficulté sociale ou professionnelle un contrat de travail avec un accompagnement individualisé dans le cadre d'une activité économique.

En 2024, cet engagement s'est traduit par un soutien financier significatif :

- 587 573 € alloués aux associations d'insertion
- 177 712 € versés aux SIAE

Par ailleurs, dans le cadre du label gouvernemental « Cité de l'Emploi », 7 projets ont été financés pour un montant total de 50 000 €, renforçant ainsi les actions en faveur de l'accès à l'emploi sur le territoire.

Direction Economie, Emploi et Enseignement supérieur

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Grand Besançon Métropole (GBM) se mobilise pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi, et leur assurer une égalité des chances.



Favoriser l'emploi des jeunes par GBM

Le service Accompagnement des Parcours Professionnels de Grand Besançon Métropole (GBM) permet aux apprentis, du CAP au Master 2, de préparer des diplômes dans des domaines variés tels que les métiers techniques, la culture, le développement durable, la communication, etc.

En 2024, 26 apprentis ont été accompagnés, dont 1 a été recruté en CDI à la suite de son apprentissage. GBM a également accueilli 120 stagiaires en 2024.

De plus, la collectivité a participé à 3 salons dédiés à l'apprentissage, en collaboration avec la Mission Locale et deux universités de Bourgogne-Franche-Comté, à Montbéliard et Besançon. Chaque apprenti est suivi tout au long de son parcours et encadré par un maître d'apprentissage.

Service Accompagnement des Parcours Professionnels

Faciliter l'insertion des jeunes

Grand Besançon Métropole (GBM) est un partenaire actif de la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon, qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Grâce à un suivi personnalisé, ces jeunes bénéficient d'un soutien pour leur recherche d'emploi, leur orientation et l'accès à la formation, ainsi que dans des domaines essentiels tels que la santé, le logement, les droits et la citoyenneté.



En 2024, GBM a renforcé son engagement en allouant 196 278 € à la Mission Locale. Cet appui a permis d'accompagner 3 349 jeunes sur le bassin d'emploi, dont 2 958 résidant sur le territoire de GBM et 968 issus de quartiers prioritaires (QPV).

Parmi eux :

- 484 jeunes ont intégré une formation, dont 455 résidant sur GBM et 196 en QPV.
- 2 101 jeunes ont accédé à un emploi, dont 1 855 sur GBM et 655 en QPV

Direction Economie, Emploi et Enseignement supérieur

Faciliter l'insertion des jeunes très éloignés de l'emploi

L'École de la 2^e Chance du Doubs (E2C), portée par la Ligue de l'enseignement, accompagne les jeunes de 16 à 30 ans très éloignés de l'emploi en leur proposant un parcours d'insertion sociale et professionnelle pour faciliter leur accès à un emploi ou à une formation qualifiante. Ce dispositif, labellisé au niveau national depuis 30 ans, a ouvert ses portes place de l'Europe à Planoise en 2022. En 2024, GBM a renouvelé son soutien à l'E2C en lui accordant une aide au fonctionnement de 50 000 €.

Direction Economie, Emploi et Enseignement supérieur

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Engager le Grand Besançon Métropole à être exemplaire dans la diversité

Dans sa politique de gestion des ressources humaines, Grand Besançon Métropole (GBM) se mobilise contre les discriminations et favorise l'emploi des personnes en situation de handicap.



Pour toujours plus d'inclusion dans nos directions et services

Le DuoDay, initié en Irlande en 2008 et introduit en France en 2018, facilite la rencontre entre employeurs et personnes en situation de handicap. En 2024, 10 binômes (agent/personne en situation de handicap) ont été constitués au sein de 8 directions de Grand Besançon Métropole, la Ville et le CCAS.



Le 21 novembre 2024, les talents ont été mis à l'honneur. Avec plus de 250 métiers à découvrir, le DuoDay constitue une belle opportunité pour valoriser les collectivités comme des modèles d'inclusivité.

Au-delà de cet événement, un accompagnement continu a été mené tout au long de 2024 pour garantir aux agents en situation de handicap des adaptations de poste, un soutien au maintien dans l'emploi, ainsi que des solutions de reconversion ou de reclassement.

Direction Santé au Travail et Suivi social

> PERSPECTIVES La politique d'inclusion des agents en situation de handicap de la Ville de Besançon, du CCAS et de Grand Besançon Métropole se concrétisera par le renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), qui sera signée en 2025 pour une nouvelle période de quatre ans.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville

Certains quartiers sont soumis à de fortes difficultés socio-économiques. La politique de la ville a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants, par des actions dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, le logement, le développement économique ou l'accès à la culture et à la santé. Cette politique mobilise de multiples acteurs nationaux et locaux, dont Grand Besançon Métropole (GBM).



Un nouveau Contrat de Ville (2024-2030) pour les quartiers en difficultés

Le 29 mars 2024, le nouveau contrat de ville du Grand Besançon – Quartiers 2030 a été signé par 22 partenaires, dont deux nouveaux : la CPAM du Doubs et le CCAS de Besançon. Ce contrat adopte une approche principalement territoriale, avec pour chaque quartier prioritaire un diagnostic statistique visant à mieux comprendre les difficultés locales, ainsi qu'un projet de quartier détaillant les priorités pour orienter, piloter et coordonner les actions.

Les quartiers prioritaires sont désormais au nombre de six : Planoise, Orchamps-Palente, Montrapon, Clairs-Soleils, Battant et les Hauts de Saint-Claude. En complément, six quartiers fragiles sont également concernés : Curie Pasteur à Novillars, Amitié, Pelouse, Pesty, Vareilles et Cité Viotte à Besançon.

Les actions menées dans ces quartiers prioritaires sont réalisées par les institutions et les associations sur des thématiques variées, telles que l'éducation, la sécurité publique, le cadre de vie, la formation, l'insertion et le développement économique, la santé, ainsi que l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et la lutte contre les discriminations.

L'animation des projets de quartier, qui favorise l'interaction avec les habitants, constitue un enjeu majeur de ce dispositif. Elle se traduit par des réunions régulières appelées « Parole aux habitants » pour informer et écouter les résidents.

L'appel à projets annuel reste un outil central du contrat de ville, permettant à des porteurs de projets, souvent des associations, de proposer des actions alignées avec les objectifs des projets de quartier, en collaboration avec les partenaires du contrat.

En complément, l'État, la Ville, GBM et les trois bailleurs sociaux (Loge.GBM, Neolia, Habitat 25) présents dans les quartiers prioritaires ont élaboré une convention relative à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce dispositif, qui fait partie du volet « cadre de vie » du contrat de ville, permet aux bailleurs sociaux de bénéficier d'une réduction de taxe foncière pour leurs immeubles situés en QPV. En contrepartie, ils s'engagent à mener chaque année des actions d'amélioration du cadre de vie de leurs locataires (entretien, services de proximité, sécurisation, animations, etc.). Ce dispositif est territorialement adapté, avec des actions spécifiques pour chaque QPV en fonction des besoins des locataires et des patrimoines des bailleurs, renforçant ainsi l'engagement des bailleurs sociaux dans les projets de quartier.

Direction Contrat de Ville

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.5 Favoriser la solidarité territoriale

Le fonds « Climat » soutient l'aménagement d'espaces publics, la sauvegarde du patrimoine ancien, l'aménagement d'espaces naturels et la protection des ressources. Ces actions s'articulent autour de deux axes majeurs :

- **Axe 1 : Aménagement des espaces publics et sauvegarde du patrimoine, visant à renforcer l'attractivité et la résilience des territoires en valorisant le cadre de vie et en préservant le patrimoine bâti.**
- **Axe 2 : Aménagement d'espaces naturels et protection des ressources, favorisant la préservation des écosystèmes, la gestion durable des ressources et la création d'espaces propices à la biodiversité.**



Fonds Climat : préservation et aménagement durable

Le fonds « Climat » contribue au développement des espaces publics, à la préservation du patrimoine ancien, à l'aménagement des espaces naturels et à la protection des ressources. Il s'articule autour de deux axes principaux : l'aménagement des espaces publics et la sauvegarde du patrimoine, afin de renforcer l'attractivité des territoires et préserver le patrimoine bâti, et l'aménagement d'espaces naturels et la protection des ressources, pour favoriser la biodiversité et assurer une gestion durable des ressources.

En 2024, GBM a apporté son soutien à 10 projets, pour un montant total de 209 609 €. Les communes bénéficiaires sont : Les Auxons, Bonnay, École-Valentin, Miserey-Salines, Pelousey, Pouilley-Français, Pugey, Saint-Vit, Vaire et Venise.

Service Environnement

Aide aux communes

Grand Besançon Métropole (GBM) a mis en place un dispositif d'aide visant à accompagner les communes dans la gestion quotidienne de leurs enjeux et à les guider dans la mise en œuvre de leurs projets.

Ce dispositif, basé sur la mutualisation des services, propose trois niveaux d'accompagnement. En 2024, 61 communes adhèrent au niveau 2B, couvrant ainsi 94 % de la population des 67 communes hors Besançon, tandis que 6 communes bénéficient du niveau 2A.

Niveau 1 (gratuit) : 38 groupements de commandes, 3 réunions avec le personnel administratif des mairies, 5 formations destinées aux élus et aux agents communaux.

Niveaux 2A et 2B (avec participation financière) : 100 prêts de matériel pour l'organisation de manifestations, accompagnement de 61 communes par des conseillers en énergie partagés, 68 questions traitées (38 d'ordre juridique et 30 en urbanisme).

Niveau 3 (devis personnalisé) : assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour 29 opérations de construction et 16 projets d'aménagement et d'infrastructure, remplacement de secrétaires de mairie pour 5 communes, rédaction des pièces administratives de marchés pour 14 dossiers, accompagnement d'une concession de service public.

Service Aide aux communes

Fonds de soutien aux équipements communaux

Ce fonds vise à accompagner les communes dans leurs investissements en équipements publics ayant une portée dépassant leur bassin de vie et s'inscrivant dans une logique intercommunale. En 2024, Grand Besançon Métropole (GBM) a soutenu trois projets dans ce cadre, pour un montant total de 492 961 €.

Service Aide aux communes

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Un enseignement artistique pour tous

Grand Besançon Métropole (GBM) favorise l'accès de tous à un enseignement artistique, vecteur de lien social, de partage et d'épanouissement.



Art et culture pour chacun : une éducation accessible à tous

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Grand Besançon Métropole (GBM) et les écoles de musique financées par GBM sur le territoire facilitent l'accès de tous à la pratique des arts (musique, danse, art dramatique...).

Pour l'année scolaire 2023/2024, le CRR comptait 1 512 élèves, encadrés par 99 enseignants, et proposait 70 disciplines dans 80 salles d'enseignement, incluant une salle d'orchestre et un auditorium de 280 places. Afin de garantir l'accessibilité à ses enseignements, le conservatoire applique des tarifs d'inscription ajustés selon le quotient familial CAF. De plus, les élèves ont la possibilité de louer des instruments, avec une réduction de 50 % sur le montant de la location pour les foyers relevant d'un certain seuil de quotient familial.

Direction Conservatoire à Rayonnement Régional/ Direction Action culturelle



Pratique de la musique au CRR.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Rendre la culture accessible aux publics éloignés

Grand Besançon Métropole (GBM) favorise l'accessibilité de la culture au plus grand nombre, y compris aux publics les plus éloignés. Elle soutient dans cette perspective de nombreuses actions culturelles sur son territoire.



La culture accessible à tous

Grand Besançon Métropole (GBM) joue un rôle clé dans l'organisation d'événements culturels et le soutien aux acteurs locaux, avec pour ambition de promouvoir la création artistique et de rendre les spectacles accessibles à tous.

Depuis 2013, en collaboration étroite avec les communes hôtes et avec l'appui de La Rodia et du Bastion pour la programmation, GBM organise les Mardis des rives. Chaque mardi de juillet et août, habitants et visiteurs sont invités à assister gratuitement à un concert dans une commune du Grand Besançon située le long du Doubs, en famille ou entre amis. En 2024, sept soirées ont eu lieu, rassemblant 15 084 spectateurs, soit une moyenne de 2 155 personnes par concert. L'événement a accueilli 10 groupes et 46 artistes.



Pour renforcer l'accessibilité de l'événement tout en tenant compte des enjeux d'éco-responsabilité, GBM a renouvelé l'offre de navettes gratuites entre Besançon et la commune d'accueil, ainsi que l'extension du service Ginko Access à cette manifestation.

Par ailleurs, GBM accompagne les organisateurs de manifestations culturelles sur le territoire. En 2024, 21 événements ou festivals ont bénéficié d'un soutien sur un total de 23 communes du Grand Besançon.

Parmi eux :

- Détonation, organisé par La Rodia à Besançon
- Le Grand Huit, porté par Côté Cour, dans 8 communes hors Besançon
- Le Festival de Caves, présent dans 6 communes
- Orgue en Ville, La Via Musica, Photographie Besançon, Faites moins de bruit, La Nuit de la Musique de Chambre, les After-siestes et la tournée de la Véloscène, organisés dans 3 communes chacun
- Les Dimanches d'avril, dans 5 communes
- Back to the trees, Ebullison, une saison de cinéma et Le Festival Le Loup dans la Rue, dans 1 commune hors Besançon
- Le Super Cabaret, le Festival du Bitume et des Plumes, la saison de Juste Ici et le Festival de Littératures noires, policières et sociales, à Besançon

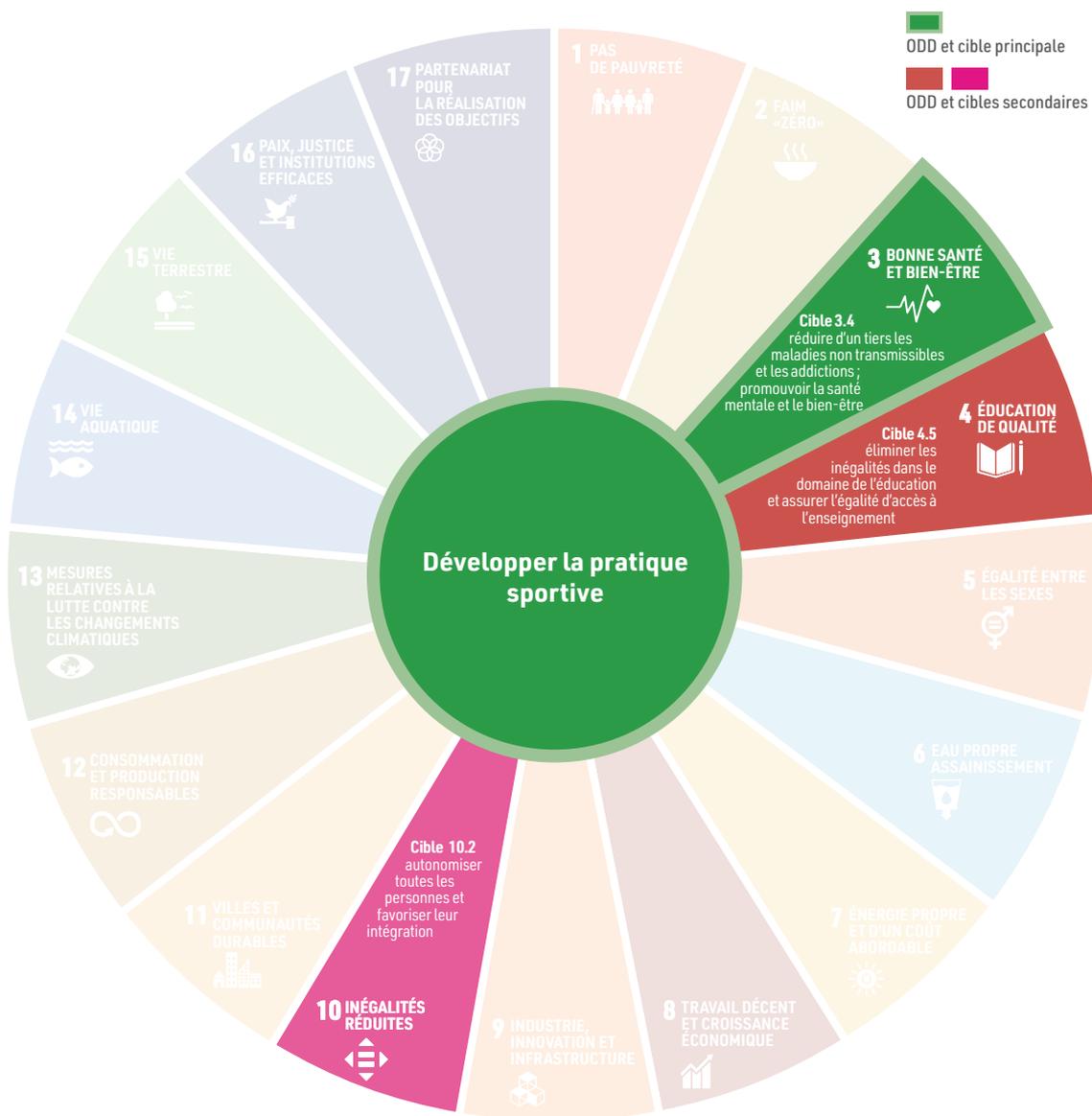
À travers ces actions, GBM confirme son engagement en faveur d'une offre culturelle riche et variée, accessible au plus grand nombre et ancrée dans la vie locale.

Direction Action culturelle

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.3 Développer la pratique sportive

Grand Besançon Métropole (GBM) poursuit son engagement en faveur du développement durable en apportant son soutien aux structures et aux manifestations sportives. Cette démarche vise à promouvoir le sport tout en contribuant à la santé et au bien-être des habitants, dans une perspective de responsabilité sociale et environnementale.



GBM, un territoire engagé pour le sport outdoor et accessible à tous

Grand Besançon Métropole (GBM) encourage la pratique d'activités physiques et sportives accessibles à tous, mettant l'accent sur le bien-être, la santé et le respect de l'environnement. Grâce à un cadre naturel exceptionnel, la collectivité a développé une politique sportive tournée vers les activités de plein air, telles que la randonnée, le vélo et VTT, l'escalade ou encore le kayak.

Elle soutient les événements sportifs en extérieur organisés sur son territoire et initie des manifestations comme le Festival Outdoor Grandes Heures Nature (GHN). L'édition 2024, qui s'est tenu les 14, 15 et 16 juin, a proposé un large éventail d'activités accessibles à tous : initiations, randonnées, raids, VTT, kayak, marathon en relais (trail et route), Stand Up Paddle, escalade, etc.

Le Festival Outdoor Grandes Heures Nature 2024 a rassemblé 22 000 visiteurs, dont 3 000 participants aux 8 épreuves sportives proposées. Par ailleurs, le fonds d'aide aux manifestations Outdoor, doté de 80 000 €, a permis d'accompagner 22 organisations sportives sur le territoire en 2024, couvrant de nombreuses disciplines, qu'elles soient compétitives ou non : cyclisme, escalade, course sur route, trail, vol libre, activités nautiques.

Direction Projet Grandes Heures Nature / Direction des Sports

Sport et développement durable

Dans le cadre des épreuves sportives du Festival GHN, les acteurs environnementaux sont associés pour valider les circuits, en visant un impact minimal sur l'environnement tout en préservant les intérêts sportifs et l'animation du territoire. Le Festival a inclus des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement, telles que des conférences de l'Université de Franche-Comté et un focus sur le cycle de l'eau, avec la participation de la Direction de l'Eau et de Voies Navigables de France. Des activités comme des randonnées en kayak et des animations paddle ont permis de sensibiliser les participants à la fragilité des milieux aquatiques. Chaque participant a également reçu une plante aromatique cultivée localement, et les cadeaux de fin de course ont été remplacés par un repas produit localement, favorisant les circuits courts. Un ticket de transport public a aussi été offert aux sportifs pour encourager l'utilisation des transports collectifs.

Des cycles de conversation carbone ont continué en 2024 auprès des associations sportives, avec un focus sur l'intégration d'outils pour réduire l'impact environnemental, comme la charte des événements écoresponsables.

Direction Projet Grandes Heures Nature / Direction des Sports

> PERSPECTIVES Pour 2025, la gestion des déchets sur le site central sera améliorée, avec une collecte et un traitement optimisés. Un partenariat avec la LPO sera également mis en place pour protéger les espèces, dans les falaises de la Citadelle.

Voyager autrement : encourager une mobilité touristique durable

Le Besançon Pass Tourisme (BPT), lancé en 2019 en collaboration avec notre délégataire transport Kéolis et la Ville de Besançon, demeure en vigueur. Ce pass offre, pour une durée au choix de 12h, 24h ou 48h, un accès illimité au réseau de transport ainsi qu'une entrée aux quatre principaux sites culturels du centre-ville : le MBAA, le Musée du Temps, la Maison Victor Hugo et la Citadelle. Il inclut également un accès gratuit au FRAC et des réductions sur l'entrée du Musée de Nancray, la base d'Osselle et la location d'un vélo à assistance électrique chez MyCycle, situé Grande Rue à Besançon. En 2024, un peu plus de 2 000 Pass ont été vendus, un chiffre stable par rapport à 2023.

Dans le cadre de notre engagement au sein du collectif Montagne du Jura, le Comité Régional du Tourisme a financé une campagne de communication avec SNCF-Connect au printemps 2024 afin d'inciter les touristes à privilégier le train pour venir à Besançon.

Service tourisme

Développement de l'écotourisme

Dans le cadre de sa stratégie écotouristique, Grand Besançon Métropole (GBM) a poursuivi ses actions pour faire du Grand Besançon une destination durable au sein des Montagnes du Jura. En janvier 2024, une rencontre dédiée à l'écotourisme a réuni des professionnels du territoire autour d'échanges participatifs. Le groupe de travail écotourisme a élaboré des sugges-

tions de séjour bas carbone, valorisées sur les sites de l'Office de Tourisme et du Comité Régional du Tourisme.

Enfin, GBM a renouvelé pour 2024 le label Pavillon Bleu pour les haltes fluviales de Besançon et Deluz, affirmant son engagement pour un tourisme durable.

Service tourisme

Tourisme et écologie : repenser les infrastructures

En 2024, Grand Besançon Métropole (GBM) a inauguré la base d'Osselle après d'importants travaux de restructuration visant à réduire son impact environnemental : bâtiment à haute qualité environnementale avec panneaux solaires, parkings et cheminements perméables, espaces en jachère, toilettes sèches et promotion des mobilités douces avec des arceaux vélos. Le bâtiment principal et le poste de secours, habillés de bardage bois, s'intègrent harmonieusement au paysage. En été, le site est desservi par la ligne « Osselle Plage ».

GBM a également mené des améliorations au camping de Besançon-Chalezeule : relocalisation et isolation du snack, amélioration de l'accueil, ajout d'une rampe PMR et habillage en bois. Par ailleurs, l'entretien des sentiers pédestres et VTT s'est poursuivi avec le soutien du réseau des veilleurs bénévoles.

Service tourisme

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Favoriser la bonne santé et le bien-être

Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon intègrent la santé comme un enjeu transversal de leurs politiques publiques. Le nouveau Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2029, adopté le 19 décembre 2024, vise à améliorer le bien-être des habitants en agissant sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé.



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Pour une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux

Grand Besançon Métropole (GBM) participe depuis plusieurs années au développement d'une agriculture durable de proximité et d'une consommation de produits locaux, notamment via sa pépinière maraîchère, créée en 2014 à Chalezeule, qui accueille des maraîchers en agriculture biologique testant leur projet. L'espace test dispose d'un magasin « Graines de maraîchers » qui permet la commercialisation des légumes bio.



Soutien à la formation

Depuis 2010, Grand Besançon Métropole (GBM) accompagne l'identification des porteurs de projets agricoles et soutient l'animation de la formation « De l'idée au projet d'installation agricole », proposée par l'AFOCG 25 (Association de Formation Collective à la Gestion).

En 2024, l'AFOCG a organisé un café-installation ainsi qu'une formation dédiée à la structuration de projets agricoles, réunissant 11 stagiaires sur une période de 10 jours.

Service Environnement

Pépinière locale d'activités maraîchères

Depuis 2014, la pépinière « Graines de maraîchers » de Grand Besançon Métropole (GBM), implantée à Chalezeule, accompagne les maraîchers engagés dans l'agriculture biologique en leur offrant un cadre pour tester leur projet en conditions réelles. Trois espaces sont ainsi mis à disposition des porteurs de projets souhaitant expérimenter et développer leur activité aux portes de Besançon.

En 2024, la pépinière d'activités maraîchères a célébré ses 10 ans d'existence, marquant une décennie de collaboration entre GBM, Cocagne, Coopilote et le Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs (CIA) pour soutenir l'installation de nouveaux maraîchers. Cette année, un nouveau collectif de trois personnes a rejoint le site des Andiers. Parallèlement, plusieurs maraîchers ayant bénéficié du dispositif ont finalisé leur expérimentation : certains se sont installés sur le site des Vallières, tandis que d'autres ont trouvé une parcelle dans le secteur du Port Douvot, grâce à la ville de Besançon.



10^e anniversaire de « Graines de maraîchers » sur le site des Andiers à Chalezeule.

Depuis sa création, la pépinière maraîchère des Andiers a accueilli 14 maraîchers, dont 8 ont pu s'implanter durablement à proximité de Grand Besançon.

Service Environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Agir ensemble pour une agriculture locale et une alimentation saine et accessible au plus grand nombre

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'agglomération bisontine, initié par Grand Besançon Métropole (GBM) avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture (CIA) Doubs – Belfort et formalisé en 2020 par la signature d'une charte par 14 partenaires, a pour objectif de fédérer les différents acteurs du territoire afin de favoriser une alimentation saine et accessible au plus grand nombre, en privilégiant un approvisionnement local.



Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Grand Besançon Métropole (GBM) et ses partenaires s'engagent depuis plusieurs années pour une agriculture durable et une alimentation locale. Le PAT, lancé avec 12 partenaires, a obtenu la labellisation de niveau 2 en novembre 2024. Il vise à fédérer les acteurs locaux pour favoriser une alimentation saine, accessible à tous, et privilégier les circuits courts.

Le projet mobilise des partenaires institutionnels et associatifs engagés dans la santé, l'aménagement du territoire, l'économie locale et l'insertion sociale. Ensemble, ils déploient un plan d'actions autour de plusieurs axes, dont la préservation des terres agricoles via la planification, la protection des espaces agricoles et l'accompagnement de projets locaux. Le PAT joue ainsi un rôle clé dans la transition agricole et alimentaire du territoire.

En 2024, plus de 40 actions ont été menées dans le cadre du PAT, notamment :

- L'animation générale du dispositif,
- La création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur plusieurs communes pour consacrer la destination agricole de parcelles, par arrêté préfectoral,
- L'accompagnement de 5 communes pour des projets alimentaires communaux,
- Le 10^e anniversaire de la pépinière maraîchère des Andiers,
- Le développement de la démarche « Mon resto responsable » en restauration collective,
- Le finance des Anim'Alim pour accompagner le changement d'habitudes alimentaires,

Service Environnement

Zone Agricole Protégée (ZAP)

Depuis 2002, Grand Besançon Métropole (GBM) mène une politique agricole axée sur la préservation et la relance de l'agriculture périurbaine. La protection du foncier a été identifiée comme une priorité, conduisant à la création d'une ZAP multi-sites. Cette initiative a d'abord été mise en place sur les communes de Besançon et Cussey-sur-l'Ognon.

L'instauration de cette ZAP vise à protéger durablement ces espaces agricoles de la pression foncière, offrant ainsi aux exploitants une stabilité à long terme propice aux investissements dans leurs infrastructures et équipements.

Dans un premier temps, la ZAP du Grand Besançon s'étend sur deux communes :

- Besançon avec une superficie totale de 68,71 ha, répartie sur 3 secteurs :

Secteurs	Surfaces
Les Vallières	65.07 ha
Les Vaites	2.34 ha
Port Douvot	1.3 ha

- Cussey-sur-l'Ognon : plaine située au sud de la commune, avec une superficie de 95,92 ha.

Service Environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5.3 Inciter à la réduction des déchets

Réduire nos déchets est essentiel pour limiter notre impact écologique. Grand Besançon Métropole (GBM), membre du SYBERT, mène des actions pour sensibiliser habitants et organismes publics et privés. Un partenariat avec France Active permet également de structurer une filière locale, favoriser la réutilisation des matériaux et réduire les déchets du secteur du bâtiment.



Sensibiliser et agir pour la réduction des déchets

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026, le SYBERT a poursuivi ses actions de sensibilisation visant à réduire la production de déchets : animations scolaires, découverte du centre de tri des recyclables, stands lors de manifestations locales, animations de quartier.

En 2024, 80 interventions en milieu scolaire ont été réalisées, touchant 980 personnes, dont 900 enfants. Le SYBERT a également accueilli 440 visiteurs pour 45 visites du pôle de valorisation ou de l'espace pédagogique, dont 75 enfants. Enfin, la participation à 51 manifestations locales a permis de sensibiliser 1 040 personnes, dont 430 enfants.

L'Office du Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) a sollicité le SYBERT afin de mettre à disposition des commerçants proposant des boissons sur le marché de Noël des gobelets réutilisables. Pour l'édition 2024, qui s'est tenue du 23 novembre au 24 décembre, le syndicat a ainsi prêté 8 000 gobelets. Dans le cadre de cette initiative, l'OCAB a fait appel au prestataire « J'aime Mes Bocaux » pour assurer la logistique et le nettoyage des gobelets dans son unité de lavage située à Valdahon.

Lors de ce premier test, le taux de retour des gobelets « SYBERT » a atteint 69 %. Cette opération a permis d'éviter la production de nombreux déchets, avec plus de 28 000 gobelets lavés et réutilisés au lieu d'être jetés.

SYBERT

Vergers solidaires

Deux opérations de pressage solidaire ont été organisées sur le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) afin de valoriser les fruits non récoltés des particuliers. Lors de ces journées dédiées, les habitants ont été invités à apporter leurs pommes à un pressoir mobile installé à Devecey et au musée des Maisons Comtoises à Nancray.

La production de jus était partagée de manière solidaire : la moitié était destinée aux bénéficiaires de la Banque Alimentaire, tandis que l'autre moitié revenait aux propriétaires des fruits. Au-delà de la valorisation des fruits, cette initiative a permis de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité, en mobilisant de nombreux acteurs : les habitants,

la commune de Devecey (élus, association des parents d'élèves, Francas), le musée des Maisons Comtoises, la Banque Alimentaire, le Pressoir Mobile, GBM dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le SYBERT. Grâce à cette action collective, 2 391 kg de fruits ont été sauvés du gaspillage.



Service Environnement, SYBERT

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Valoriser la matière organique issue des déchets

Le tri et la valorisation de la matière organique issue des déchets permettent de diminuer le volume des déchets partant à l'incinération. Grand Besançon Métropole (GBM) et le SYBERT organisent des actions auprès du grand public et des professionnels pour valoriser cette matière.



Développement du compostage

Avec l'entrée en vigueur de l'obligation réglementaire du tri à la source des déchets alimentaires en 2024, la pratique du compostage a connu un essor considérable sur le territoire. Cette dynamique s'est traduite par une forte augmentation des ventes et installations de composteurs individuels (+47 %), ainsi qu'une participation croissante au compostage collectif (+39 % sur les sites de quartier).

Au total, 5 824 tonnes de biodéchets ont été valorisées en compostage en 2024, dont 5 334 tonnes en compostage individuel. Cette mobilisation s'est accompagnée d'une distribution massive de 989 composteurs individuels et 19 lombricomposteurs, ainsi que de 387 composteurs supplémentaires vendus par les communes et communautés de communes.

Le compostage en pied d'immeuble a également progressé avec 32 nouvelles installations en 2024, portant le total à 339 sites depuis 2010. De même, le compostage collectif s'est renforcé avec 15 nouveaux sites de quartier, portant leur nombre à 63, contre 44 l'année précédente. Ces implantations ciblent particulièrement les quartiers denses, notamment l'habitat social et l'hyper-centre.

Grâce à ces efforts conjugués, le compostage s'affirme comme une solution incontournable pour la gestion des biodéchets à Besançon, favorisant une réduction significative des déchets ménagers et un retour au sol optimisé des matières organiques.

Direction Gestion des Déchets, SYBERT



> PERSPECTIVES En 2025, l'enjeu sera de pérenniser les sites de compostage collectif et d'accroître la participation. Le service de broyage de proximité sera renforcé pour couvrir davantage de communes. Enfin, un espace pédagogique sur la biodiversité verra le jour au Pôle Valorisation des Déchets.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5.5 Faciliter le tri et le recyclage des déchets

Le tri des déchets et leur recyclage, ou leur valorisation, permettent de diminuer le volume des déchets partant à l'incinération. La sensibilisation au tri et sa facilitation par la mise en place d'équipements dédiés permettent d'accroître le nombre de déchets triés.



Modification des fréquences de collecte

La redevance incitative à la levée et à la pesée, le développement du compostage, l'appropriation des nouvelles consignes de tri et leur forte adhésion par les usagers ont permis de faire baisser de façon particulièrement sensible le poids des ordures ménagères résiduelles dans le territoire de Grand Besançon Métropole (-37 % depuis 2008). Ce résultat se traduit par une évolution de la pratique des usagers en termes de présentation des bacs à déchets résiduels. Ce taux moyen se situait en 2023 aux environs de 30 % pour les ménages, correspondant à une présentation toutes les 3 semaines.

Sur la base de ce constat, il a été décidé d'un passage d'une collecte organisée toutes les semaines à une fréquence bi-mensuelle pour les 20 communes périphériques de Besançon (ces communes étant déjà concernées par une collecte tous les 15 jours pour les déchets recyclables). Aussi, la définition du nouveau schéma de collecte en place depuis le 29 janvier 2024, composante de la stratégie de gestion des déchets a répondu à cette évolution et à la mise en cohérence du niveau de service avec le comportement des usagers.

44 622 habitants sont concernés par ce changement de fréquence de collecte. Au total 78 020 habitants, dont la collecte des déchets résiduels est organisée toutes les deux semaines.

Direction Gestion des déchets



> PERSPECTIVES La modification des fréquences de collecte des déchets permettra de réduire des nuisances liées au trafic poids lourds à moteur thermique.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5.6 Promouvoir le réemploi

Une économie durable passe par une utilisation plus rationnelle des ressources, notamment par une optimisation de leur usage et leur réutilisation. Les acteurs publics ont un rôle important à jouer en la matière, tant dans leurs propres actions que dans la sensibilisation du grand public et des entreprises.



Favoriser le réemploi de matériaux par les entreprises

Depuis quatre ans, Grand Besançon Métropole initie une dynamique territoriale axée sur le réemploi dans le secteur du bâtiment, notamment à travers le chantier pilote de l'Arsenal, piloté par le rectorat.

Dans ce cadre, Grand Besançon Métropole a mandaté France Active Franche-Comté pour la réalisation d'une première phase d'étude d'opportunité, dans le cadre de la démarche Générateur Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif de cette étude était de fédérer les parties prenantes (maîtres d'ouvrage, entreprises, structures d'insertion, matériauuthèques, bureaux d'étude), d'établir un état des lieux des pratiques de réemploi dans le secteur du bâtiment sur le territoire de Grand Besançon Métropole, et de définir les besoins et attentes des différents acteurs impliqués. En 2024, cette démarche qui réunit une vingtaine de personnes du territoire a conduit à la réalisation de trois visites de matériauuthèques dans la région lyonnaise (Made in Past, Mineka et Bobi Réemploi) ainsi que de deux visites locales (Alternatinnov dans le Haut-Doubs et ELM Déconstruction à Vesoul).

Par ailleurs, Grand Besançon Métropole fait partie d'une communauté territoriale dédiée au réemploi, favorisant ainsi les échanges pratiques entre les acteurs locaux.

Service Environnement

Promouvoir le réemploi auprès du grand public

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) 2024, la troisième édition de la Fête du Réemploi et de la Réparation s'est tenue le dimanche 17 novembre à la salle des fêtes de Saint-Vit. Près de 750 visiteurs ont participé à cet événement, dédié à la promotion de l'éco-consommation et à la valorisation des initiatives locales en matière de réemploi.

Tout au long de la journée, de nombreux ateliers et animations ont permis au public de découvrir des solutions concrètes pour prolonger la durée de vie des objets du quotidien : réparation d'appareils électroménagers et de vélos, démonstrations de couture, conseils en informatique, atelier de cuisine anti-gaspillage... Un espace Gratifieria (marché gratuit) a également été mis en place, offrant aux participants la possibilité de donner ou récupérer gratuitement des objets d'occasion.

Cet événement a ainsi contribué à sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction des déchets et à encourager des pratiques de consommation plus durables.

Service Environnement, SYBERT



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5.7 Pour une consommation numérique responsable

Le numérique a un impact fort en matière environnemental tant pour le climat (émission de gaz à effet de serre) qu'en matière d'utilisation de ressources et de production de déchets. Les acteurs publics ont un rôle important dans la mise en œuvre d'une politique de sobriété numérique.



Un engagement fort pour le numérique responsable

Dans la continuité des actions engagées les années précédentes, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a poursuivi en 2024 son engagement en faveur du numérique responsable en participant à la démarche Green IT. Cette initiative s'inscrit dans un programme de travail établi en application de la loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN), n°2021-1485, promulguée le 15 novembre 2021, qui vise à limiter l'impact environnemental du numérique.

Sur une période de deux ans, cette démarche repose sur une première phase d'audit conduite en 2024, suivie de l'élaboration d'une stratégie du numérique responsable qui sera finalisée en 2025. L'objectif est de quantifier et d'évaluer plus précisément les impacts environnementaux du système d'information commun aux deux collectivités et au CCAS, en s'appuyant sur la méthodologie officielle de l'ADEME (Analyse du Cycle de Vie et Référentiel par catégories de produits). Il ressort de cet audit que notre niveau de maturité en matière de numérique responsable se situe au-dessus de la moyenne nationale, confirmant ainsi l'efficacité des actions engagées précédemment.

En 2024, un travail spécifique sur le stockage des données a été lancé. Cette initiative a permis de supprimer des données obsolètes ou redondantes. Ce nettoyage des données contribue non seulement à une meilleure efficacité énergétique des serveurs, mais aussi à une gestion plus rationnelle des ressources numériques, en cohérence avec les objectifs de sobriété fixés par la démarche Green IT.

Par ailleurs, 45 communes de Grand Besançon Métropole, adhérentes au niveau 2B de l'Aide aux Communes, ont pu bénéficier d'un audit de leur système d'information, dans le cadre duquel est abordée la thématique numérique responsable. Cet accompagnement a permis à la DSI de sensibiliser ces communes sur l'impact environnemental de leurs infrastructures numériques et de les aider à identifier des pistes d'amélioration adaptées à leurs besoins spécifiques. »

Direction des Systèmes d'Information

> PERSPECTIVES En 2025, plusieurs ateliers destinés au grand public sur le numérique responsable auront lieu dans les Espace Public Numérique. Les agents de la DSI participeront à la fresque du numérique.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Pour des achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Les achats publics représentent en France près de 10 % du PIB. Ils constituent un levier d'action important en matière environnementale et sociale. Grand Besançon Métropole (GBM) s'inscrit dans cette démarche d'achats responsables depuis plusieurs années. En 2021, GBM, la Ville de Besançon et le CCAS ont adopté un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).



Près de 70 % des marchés de GBM et de la Ville de plus de 90 K€ HT ont été attribués en 2024 à des entreprises de la Région Bourgogne Franche-Comté, soit un volume financier mandaté auprès des entreprises régionales de 119 M€ en 2024 (soit un montant quasi équivalent à 2023 de 121 M€), illustrant le fait que l'augmentation de l'investissement par GBM et la Ville bénéficie avant tout à l'économie locale. **85,6 M€ HT** en 2024 (contre 83,1 M€ HT en 2023) mandatés par GBM aux entreprises du territoire grand bisontin, correspondant à 82,5 % du volume total mandaté (83 % en 2023).

17,5 jours de délai moyen de paiement pour GBM, très inférieur au délai réglementaire maximal de 30 jours, pour tenir compte des besoins de trésorerie des entreprises.

1 241 K€ HT de gains financiers pour GBM en 2024 (**324 K€ HT** en 2023) grâce aux pratiques de négociation développées pour gagner en performance économique de nos achats, et **396 K€** dans le cadre de la convention partenariale avec l'UGAP (**245 K€** en 2023).

Illustration de certains marchés spécifiques GBM attribués en 2024

Des achats auprès d'artisans locaux éco-engagés sont effectués, comme en témoigne la réalisation de sous-verre en bois massif personnalisé « Besançon Boosteur de Bonheur », la marque du Grand Besançon Métropole (GBM), confiée à la Manufacture Dubosc & Fils installée à Deluz. Celle-ci dessine et conçoit du mobilier uniquement sur commande pour éviter le gaspillage et seulement avec du bois issu des forêts locales gérées durablement.

Des entreprises de construction et d'aménagement qui réalisent des prestations pour GBM en conformité avec les objectifs du SPASER :

- La société AAG Bâtiment située à Beure est titulaire de notre marché de « Travaux d'entretien, de grosses réparations et de réaménagements dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale » pour les lots Plâtrerie / Peinture intérieure et extérieure + Carrelage Faïence. L'entreprise utilise des plaques de fermacell composées de plâtre réalisé à partir de gypse et de fibres de cellulose, issues du recyclage de papier.
- Les Travaux de construction de la future Grande Bibliothèque (clauses développement durable + insertion intégrées dans les marchés)
Ce projet est porté par Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté. Il constituera un pôle majeur d'étude et de recherche, de diffusion du livre et de la culture, de mise en valeur du patrimoine écrit. Il deviendra également un lieu d'animation culturelle au centre-ville de Besançon, à deux pas du campus des lettres et des sciences humaines qui rassemble 4 500 étudiants.

Les marchés relatifs à la réalisation des travaux de la Grande Bibliothèque ont été passés en 2024 conformément aux principes d'achats responsables énoncés dans le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Dans le respect de la réglementation, les consultations lancées prennent en compte le développement durable soit par des modalités d'exécution soit par un critère d'attribution. Les produits et prestations achetés doivent ainsi être respectueux de l'environnement aux différents stades de leur cycle (fabrication, usage et fin de vie) et fabriqués dans des conditions de production socialement satisfaisantes, dans le respect des conventions internationalement reconnues.

Concernant les conditions d'achat pour cette opération, la prise en compte du développement durable s'est traduite concrètement par l'intégration dans les consultations de

critères et clauses environnementales et sociales :

- Sur l'insertion sociale :

Les entreprises candidates ont dû préciser dans leur offre les mesures prises pour répondre de façon concrète à l'exécution de la clause d'insertion sociale sur 3 fonctions clairement identifiées (la production, l'accompagnement socioprofessionnel, la formation).

Il a été demandé aux entreprises de réaliser entre 120 heures et 6 300 heures d'insertion en fonction des lots attribués.

- Sur le respect de l'environnement :

Les entreprises candidates avaient notamment l'obligation de détailler leur organisation sur le chantier et le mode opératoire retenu pour maintenir les ambitions carbone du projet (notamment par le suivi de l'impact carbone de tous les matériaux mis en œuvre).

Les candidats devaient également décrire les dispositions retenues pour la réalisation d'un chantier respectueux de l'environnement (maîtrise des ressources, dispositions spécifiques pour la réduction des déchets....), ainsi que la formation du personnel d'encadrement et des compagnons sur la démarche environnementale.

Grand Besançon Métropole a souhaité l'organisation et la réalisation d'un chantier de construction à faibles nuisances environnementales (gestion de l'approvisionnement des matériaux en limitant les transports routiers...), offrant des conditions de travail satisfaisantes aux ouvriers (locaux confortables et propres, prise en compte les conditions climatiques extrêmes...) et qui soit pédagogique pour le public (chantier visible des passants avec des panneaux de chantier explicatifs et évolutifs, une clôture comprenant des encoches de visibilité sur le chantier...).

Bilan des 4 ans du SPASER GBM et Ville :

En 2021, un objectif ambitieux avait été fixé avec le SPASER : 70 % des marchés publics devaient intégrer une clause environnementale et/ou sociale. L'objectif est aujourd'hui dépassé.

La conséquence est que l'économie locale bénéficie de cette politique d'achats : **en 2021, 81,8 M€ d'achat avaient été réalisés auprès d'entreprises de Besançon et du Grand Besançon. Aujourd'hui, c'est plus de 103 M€...**

Des marchés publics supplémentaires ont ainsi été attribués aux entreprises locales de Besançon et de Grand Besançon. La part de ces dernières a dépassé les 40 % au sein des marchés supérieurs à 90 K€ HT attribués en 2024.

Cette progression résulte notamment du fait que les grands projets d'investissement de GBM et de la Ville sont présentés chaque année à la CCI, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, aux fédérations du bâtiment, des travaux publics ... Les plus petites entreprises sont accompagnées et formées à répondre aux marchés publics des 3 entités (GBM, Ville de Besançon et son CCAS).

De même, il a été décidé de valoriser les démarches éco-engagées développées par les artisans et les PME : un artisan ébéniste implanté à Deluz conçoit des meubles en bois issus des forêts locales gérées durablement, de même qu'une société de Montlebon travaille quant à elle sur la charpente du complexe sportif Diderot avec du bois provenant de la forêt de Chailluz.

Dans le même ordre d'idées, il a été demandé aux services de développer les achats écoresponsables au travers du réemploi et des achats de seconde main dès lors que cela est possible. C'est ainsi que dans le domaine de la reprographie, plus d'une centaine de photocopieurs reconditionnés ont été achetés en 2025.



environnement@grandbesancon.fr